

Plan local de redynamisation du Rhône

VERSION FINALE

SOMMAIRE

1. Convention Etat – Collectivités territoriales – Partenaires.
2. Diagnostic territorial.
3. Programme d'actions.

ANNEXES

1. Tableau financier prévisionnel
2. Indicateurs
3. Calendrier prévisionnel
4. Diagnostic territorial

Plan local de redynamisation du Rhône

ENTRE :

L'Etat représenté par M. Jean-François CARENCO, Préfet du département du Rhône,
Le conseil régional Rhône-Alpes représenté par M. Jean-Jack QUEYRANNE, président,
Le conseil général du Rhône, représenté par M. Michel MERCIER, président,
La communauté urbaine de Lyon, représentée par M. Gérard COLLOMB, président,
La mairie de Lyon, représentée par M. Gérard COLLOMB, maire,
La mairie de Rillieux-la-Pape, représentée par M. Renaud GAUQUELIN, maire,
La mairie de Saint-Priest, représentée par Mme. Martine DAVID, maire,
La chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Philippe GRILLOT, président,
La chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Alain AUDOUARD, président,

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.300-1 ;

VU la circulaire du Premier Ministre n°5138/SG du 25 juillet 2008 ;

VU la délibération du conseil régional Rhône-Alpes en date du ;

VU la délibération du conseil général du Rhône en date du ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine de Lyon en date du ;

VU la délibération du conseil municipal de Lyon en date du ;

VU la délibération du conseil municipal de Rillieux-la-Pape en date du ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Priest en date du ;

VU la décision du comité technique interministériel du ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du plan.

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République en 2008, a conduit à redimensionner notre système de forces armées pour répondre aux nouveaux enjeux sécuritaires de notre pays. Les axes de cette réforme ont également été identifiés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, avec l'objectif d'accroître l'efficacité de la dépense militaire. Ils se sont notamment traduits par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Affecté par le resserrement du plan de stationnement des unités militaires, le département du Rhône sera confronté sur la période 2008-2015 à une réduction de près de 250 emplois défense¹ et à la fermeture de deux importantes emprises militaires à Rillieux-la-Pape et à Saint-Priest, conduisant pour ces des deux sites au transfert de 410 emplois défense.

¹ Données en organisation du ministère de la défense d'octobre 2011.

Pour compenser les impacts économiques de cette décision, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Il s'appuie essentiellement sur le présent plan local de redynamisation (PLR).

Ce dispositif contractuel, défini par la circulaire du Premier ministre sus-visée, a pour objectif de recréer sur le territoire touché par la restructuration un volume d'activités comparable à celui supprimé par les mesures de restructuration.

Article 2 – Objectif retenu.

Les parties signataires se fixent l'objectif de consolider sur le périmètre du PLR les conditions d'un développement économique durable, en favorisant la mise en œuvre d'une ambition territoriale et en optimisant la synergie de leurs actions et de leurs moyens.

Elles se fixent notamment l'objectif de créer sur la période et le périmètre du contrat un minimum de 410 emplois.

Article 3 – Périmètre retenu.

Dans la mesure où les restructurations de défense touchent essentiellement les communes de Rillieux-la-Pape et de Saint Priest, le périmètre d'application du PLR retenu est le suivant :

- Le « plateau nord », constitué des communes de Rillieux-la-Pape, Caluire-et-Cuire et Sathonay-Camp ;
- la commune de Saint-Priest.

Article 4 – Durée.

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 3 ans, éventuellement prorogé par avenant de 2 ans maximum.

Article 5 – Axes de redynamisation.

Sur la base de l'analyse et des préconisations relevées dans le diagnostic territorial joint dans la deuxième partie du contrat, les partenaires décident de marquer leurs efforts sur les axes de redynamisation suivant :

- Favoriser la compétitivité des entreprises locales ;
- Répondre à leurs besoins en compétences ;
- Soutenir les actions économiques conduites au profit des quartiers prioritaires ;
- Accompagner la mise en œuvre de projets structurants.

Article 6 – Requalification foncière des emprises cédées par l'Etat.

Sur les emprises militaires de Rillieux-la-Pape (« quarter Ostérode ») et de Saint-Priest (« quartier du 7^{ème} RMA »), les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le ministre de la défense dans le cadre des opérations de restructuration de la défense peuvent faire l'objet d'une cession par l'Etat à la communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) qui dispose d'un droit de priorité.

L'acquéreur s'engage à réaliser sur ces sites des actions ou des opérations d'aménagement prévues à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Considérant que les conditions de requalification de ces sites ne pourront pas être définies avant le terme de la révision en cours des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Priest et de Rillieux-la-Pape, les signataires du présent contrat actent le principe d'examiner à l'issue de cette procédure les modalités d'accompagnement de ces actions ou opérations.

Pour la mise en œuvre du projet de cuisine centrale destinée à la restauration collective, porté par la ville de Lyon et décrit dans la fiche action 3.1 jointe, la cession à la ville de Lyon peut être réalisée dans les conditions définies par la direction générale des finances publiques et sous réserve de l'accord de la communauté urbaine de Lyon. Il est toutefois précisé que la cession à la ville de Lyon ne pourra s'opérer

qu'après renonciation par la communauté urbaine de Lyon à l'exercice de son droit de priorité. A cet effet, le service France Domaine notifiera ce droit à cette dernière.

Article 7 – Contributions financières.

Le plan local de redynamisation, conclu à hauteur de 14 574 490 €, comprend un soutien spécifique de l'Etat à hauteur de 1 000 000 € (crédits FRED et FNADT section générale), complété par des crédits de droit commun relevant des différents dispositifs de l'Etat, à hauteur de 881 424 €.

Les collectivités territoriales signataires accompagnent les engagements de l'Etat par un concours financier permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Article 8 – Validation des dossiers.

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

Article 9 – Comité de site.

Le suivi des mesures prévues par le présent contrat est assuré par un comité de site présidé par le préfet du Rhône.

Cette instance est composée, outre du président :

- du délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ou de son représentant ;
- du délégué aux restructurations ou de son représentant ;
- du député de la 7^{ème} circonscription du Rhône ou de son représentant ;
- du député de la 13^{ème} circonscription du Rhône ou de son représentant ;
- du président la région Rhône-Alpes ou de son représentant ;
- du président du conseil général ou de son représentant ;
- du président de la communauté urbaine du Grand Lyon ou de son représentant ;
- du conseiller général du canton de Saint-Priest ou de son représentant ;
- du conseiller général du canton de Rillieux-la-Pape ou de son représentant ;
- du maire de Lyon ou de son représentant ;
- du maire de Saint-Priest ou de son représentant ;
- du maire de Rillieux-la-Pape ou de son représentant ;
- du général gouverneur militaire de Lyon, délégué militaire départemental, ou de son représentant ;
- du trésorier payeur du Rhône ou de son représentant ;
- du préfet délégué à l'égalité des chances du Rhône ;
- du secrétaire général aux affaires régionales Rhône-Alpes ou de son représentant ;
- du secrétaire général de la préfecture du Rhône ou de son représentant ;
- du secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône, sous-préfet de l'arrondissement de Lyon ;
- du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou de son représentant ;
- du directeur départemental des territoires du Rhône ou de son représentant ;
- du directeur de l'unité territoriale DIRECCTE du Rhône ou de son représentant ;
- du colonel commandant la base de défense de Lyon – Mont-Verdun ou de son représentant ;
- du général médiateur mobilité centre-est ;
- du négociateur de la mission de réalisation des actifs immobiliers de la défense ;
- du délégué interrégional aux restructurations de la défense pour la région Rhône-Alpes ;
- du président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon ou de son représentant ;
- du président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône ou de son représentant ;
- du directeur exécutif de l'agence de développement économique de la région lyonnaise.

Le comité de site peut s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative du préfet.

Il dresse un point précis de l'avancement des dossiers engagés sur le semestre écoulé, du niveau de réalisation des engagements et décide des orientations à donner. Il veille à la bonne articulation des actions des différentes conventions de revitalisations actives sur le périmètre du contrat.

Il définit les indicateurs de suivi et de pilotage du contrat, notamment ceux liés à l'emploi, et en contrôle l'évolution.

Le secrétariat est assuré par la préfecture du Rhône.

Article 10 : Mission d'animation, de coordination et de suivi.

Un comité technique de mise en œuvre opérationnelle assure l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les référents désignés pour chaque fiche action.

Il se réunit en principe à échéance trimestrielle.

Ce comité technique est présidé par le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône, sous-préfet de l'arrondissement de Lyon.

La mise en œuvre du contrat est également accompagnée par une mission d'animation, placée sous l'autorité du président du comité technique.

L'évaluation annuelle, présentée au comité de site, est l'occasion d'éventuelles propositions d'ajustements des objectifs et des moyens du contrat territorial.

Article 11 - Mise en œuvre du contrat.

Au cours de sa mise en œuvre, le contrat peut faire l'objet d'adaptations, sous forme d'avenants, au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de site pour validation.

Dans ce cadre, le comité de site examine une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par le logiciel PRESAGE et procède à une évaluation des actions du PLR et, si nécessaire, à des réaffectations.

Article 12 – Reclassement du personnel de la défense, affecté par une mesure de restructuration.

Le reclassement du personnel de la défense affecté par une mesure de restructuration relève de la responsabilité et des compétences du ministère de la défense.

Dans le Rhône, pour le personnel intéressé par un reclassement local, les collectivités territoriales partenaires du présent contrat s'engagent à apporter leur soutien pour la recherche et la mise en œuvre de solutions.

A cette fin, un comité « ressources humaines » est activé. Présidé par le délégué régional aux restructurations de la défense », il se compose des membres suivants :

- le général médiateur mobilité centre-est ;
- le correspondant départemental ressources humaines auprès du préfet du Rhône ;
- le directeur des ressources humaines de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines de la ville de Lyon ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines de la ville de Rillieux-la-Pape ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines de la ville de Saint-Priest ou son représentant ;
- le directeur du centre ministériel de gestion du Rhône ou son représentant.

Cette instance se réunira à échéance quadrimestrielle jusqu'en 2014.

Fait à Lyon, le "date"

Le Préfet du Rhône,

Le président du conseil régional
Rhône-Alpes,

Le président du conseil général
du Rhône,

Le président de la communauté urbaine
de Lyon,

Le maire de Lyon,

Le maire de Rillieux-la-Pape,

Le maire de Saint-Priest,

Le président de la chambre de commerce
et de l'industrie de Lyon,

Le président de la chambre de métiers
et de l'artisanat du Rhône,

Diagnostic territorial

L'étude diagnostic réalisée sur le périmètre du présent contrat par la communauté urbaine de Lyon, les chambres consulaires et les communes de Rillieux-la-Pape et de Saint-Priest a permis de mettre en exergue les éléments de contexte et les perspectives territoriales de développement économique suivants.

1. Rillieux-la-Pape - Plateau Nord.

La ville de Rillieux-la-Pape est issue de la fusion en 1972, de plusieurs territoires. Elle est située à la limite Nord du département du Rhône, à la frontière de l'Ain et appartient à la Communauté urbaine de Lyon, dont elle constitue une entrée d'agglomération.

La commune bénéficie d'une situation de plateau, à l'articulation de trois territoires : le plateau Nord (Rillieux-la-Pape, Caluire et Cuire, Sathonay-Camp, Sathonay-Village), le plateau de la Dombes (Sud-Est de l'Ain) et la première couronne de l'Est lyonnais.

Bien desservie par un réseau routier de qualité, dont l'autoroute de Paris A 46, la commune présente des atouts certains pour les acteurs économiques qui bénéficient notamment d'un accès rapide à l'aéroport de Saint-Exupéry et à la gare de la Part Dieu.

Rillieux-la-Pape, une ville jeune qui cumule les handicaps.

Rillieux-la-Pape compte 30 019 Rilliards au 1^{er} janvier 2011, dont plus de 43 % de moins de 30 ans.

La ville souffre d'une paupérisation croissante d'une partie de sa population, essentiellement au sein de la ville nouvelle, avec des revenus par habitant parmi les plus faibles de l'agglomération.

Le nombre de famille monoparentale est largement plus important à Rillieux-la-Pape (15 %, pour la plupart des femmes) que dans le reste de l'agglomération (6 %), y compris les autres quartiers inscrits en CUCS (13 %). Ce ratio est même de 25 % dans certains quartiers de la Ville nouvelle (La Velette, Les Alagniers).

Selon les statistiques de pôle emploi, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de près de 600 entre 2008 et 2010, pour atteindre 2 421 au 31 décembre 2010, ce qui porte le taux de chômage à 17 %. Près des deux tiers des demandeurs d'emploi rilliards sont de niveau V (CAP) ou inférieur. Seulement 50 % des demandeurs d'emplois sont indemnisés.

Le nombre d'habitants de plus de 15 ans non diplômés est passé de 23 % en 1999 à 28 % en 2007.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent 20 % des demandeurs d'emploi et 27 % d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Parallèlement, la mission locale de Rillieux-la-Pape note une forte augmentation du nombre de jeunes suivis, qui est passé de 977 en 2008 à 1 249 en 2010. 57 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans de la ville nouvelle sont inscrits à la mission locale.

En 2010, le PLIE Uni Est (plan local pour l'insertion et l'emploi) a suivi 329 parcours : 96 % des bénéficiaires étaient originaires des quartiers prioritaires. 72 % du public présentaient un niveau inférieur ou égal au niveau V.

L'inégalité d'accès à la mobilité est une réalité prégnante sur un territoire comme Rillieux-la-Pape, d'autant que moins d'un Rilliard en âge de travailler sur deux a un emploi sur la commune. Or, si 80% des ménages de l'agglomération lyonnaise sont motorisés et que 84% possèdent le permis, seulement 39% des bénéficiaires PLIE le possèdent et ils ne sont que 22% à utiliser une voiture comme moyen de transport.

Dès lors, il s'avère important d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires, et plus globalement du Plateau nord, dans le passage et l'obtention du permis de conduire.

Le public féminin est un public de plus en plus fragilisé.

Sur les 3 outils d'insertion par l'activité économique (IAE) implantés sur Rillieux-la-Pape, 95 % des parcours proposés en atelier chantier d'insertion (ACI) ou en régie de quartier sont occupés par des hommes. Il est donc primordial de développer un accès à l'emploi en structure d'IAE pour les femmes.

Il est également important de multiplier les offres d'accueil, afin de permettre aux jeunes mamans, *a fortiori* lorsqu'elles sont célibataires, d'être immédiatement employables.

La volonté de favoriser le bien vivre ensemble à consolider.

Plus d'un rillard sur quatre vit seul. Ce chiffre légitime la priorité à donner à la préservation du tissu associatif, fort de près de 400 associations actives, comme garant de l'animation de la cité et du bien vivre ensemble.

Il convient également de mettre la lutte contre la fracture numérique au cœur de l'action publique, aussi bien dans une logique d'insertion socioprofessionnelle, d'essaimage territorial que dans un souci de préservation des relations humaines et du lien social.

La ville comptait au 1^{er} juillet 2008 plus de 55 % de logements sociaux (6 600 sur 12 000 résidences principales). Compte tenu de l'avancée du projet ANRU et de la réalisation de plusieurs lotissements, ce taux a été ramené en août 2011 aux environs de 53 %, très largement au-dessus des seuils de la loi SRU.

L'âge moyen du parc locatif, son état, les normes d'isolation, mais aussi le renchérissement du coût des énergies et la non-application par les résidents de gestes « éco responsables » conduisent de plus en plus de Rilliards à ne plus pouvoir honorer leurs charges locatives.

Une offre foncière dédiée aux entreprises diversifiée à l'échelle du bassin de vie (Nord de l'agglomération), mais perfectible en matière d'attractivité et d'adéquation avec la demande.

Le Plateau Nord compte 4 parcs d'activités économiques :

- PERICA : 5 000 emplois, 298 entreprises ;
Cette zone d'activité est située sur les 3 communes du Plateau Nord et constitue l'espace économique le plus important en surfaces et en chiffre d'affaires généré. Néanmoins, elle souffre d'un enclavement et ses dessertes impactent négativement le centre ancien de la ville
- Le village d'entreprises du CHAMP DU ROY : 350 emplois, 30 entreprises ;
- SERMENAZ : 700 emplois, 30 entreprises ;
- POUMEYROL : 800 emplois, 120 entreprises.

Ces zones permettent l'accueil d'une population d'entreprises diversifiée allant de groupes tertiaires aux TPE-PME industrielles et artisanales. L'implantation en cours de plusieurs projets permettront l'arrivée de près de 400 emplois à court terme sur le Plateau Nord.

Il convient de rappeler que dans le passé, Rillieux-la-Pape a accueilli de nombreux fleurons économiques, mais elle a subi de plein fouet la désindustrialisation des années 90 (fermeture du Crédit Lyonnais et de Feudor, départ de Majorette...) qui se poursuit pour certains secteurs (Lejaby, Contitech...).

Néanmoins, le territoire manque d'offres foncières immédiatement disponibles, ce qui peut provoquer le départ d'entreprises vers l'Ain et l'Est de l'agglomération lyonnaise, plus concurrentiels sur les prix et/ou les disponibilités foncières, voire immobilières.

Un panel d'offres de services et de dispositifs dédiés, destinés à favoriser le développement des entreprises.

L'attractivité économique de ce territoire est renforcée par la mise à disposition des services suivants :

- La « Pépinière Cap Nord », créée en 2008 ;
Son animation reste cependant à consolider
- Le « Plan de Déplacement Inter-entreprise PERICA » ;
- La crèche « les petits chaperons rouges » (35 berceaux), en plein cœur de la ZI PERICA ;
- Le dispositif « Gestion de site Grand Lyon », mis en oeuvre par le Grand Lyon afin de mettre à niveau les espaces publics de la zone industrielle PERICA (jalonnement, signalétique, requalification de voiries...).

La commune doit cependant renforcer son image et son attractivité pour maintenir un point d'équilibre fragile entre économie résidentielle et maintien de l'économie productive.

Un glissement de l'économie productive vers l'économie résidentielle.

Le territoire Plateau Nord s'est relativement « tertiairisé » mais il conserve une base industrielle :

- Une part des emplois industriels (21,3 % des emplois) supérieure au département et à la communauté urbaine de Lyon ;
- 38 % des établissements du Plateau Nord installés à Rillieux-la-Pape, mais 50 % des emplois industriels et une densité artisanale de 1.16 ;
- 45 implantations d'entreprises concrétisées en 10 ans ;
- En 5 ans, hausse des activités artisanales de fabrication.

Des relais de croissance effectifs mais une dynamique entrepreneuriale encore fragile.

Malgré un cadre de vie apprécié, les entrepreneurs soulignent les problématiques d'inadaptation entre l'offre et la demande d'emplois (part des employés et des ouvriers surreprésentée : supérieure de 11 points aux données de la communauté urbaine de Lyon) et la difficulté des entreprises à recruter localement.

Les problèmes rencontrés par les entreprises pour se maintenir après trois ans sont réelles :

- Le dispositif ZFU a permis l'installation de nombreux établissements mais la pérennisation des entreprises sur Rillieux-la-Pape s'avère plus compliquée ;
- Le taux de survie des entreprises après 5 ans est inférieure de 7 points à la moyenne nationale ;
- Même si l'outil pépinière d'entreprises joue son rôle, son animation doit être consolidée.

Le quartier militaire Osterode et les conséquences directes et indirectes du départ de l'armée.

La libération du tènement offre de réelles perspectives de réemploi de l'emprise de 28 hectares sise en entrée de ville et d'agglomération, sous la double réserve d'une évolution du droit des sols (modification du PLU du Grand Lyon à l'horizon 2015) et de la définition d'un projet structurant, dont la réalisation (de fait postérieure au présent contrat) sera conditionnée au concours de l'ensemble des pouvoirs publics.

2. Saint-Priest.

La commune de Saint-Priest accueille 42.000 habitants (2010), soit 41% de la Porte des Alpes et 2,5% de la population du Rhône. Elle compte 28 764 emplois et 2 560 établissements.

Son attractivité, sa base économique industrielle et sa densité artisanale plus fortes que le reste de l'agglomération révèlent de nombreux atouts qui ne doivent pas masquer les problématiques rencontrées au niveau des entreprises et la difficulté de revitaliser le centre ville concurrencé par la polarité commerciale de Champ du Pont.

Une attractivité et un rayonnement fort de Saint Priest et du secteur Centre Est de l'agglomération.

- Un territoire économique marqué par un « urbanisme de zoning » mais avec une grande diversité d'activités en plein développement ;
- Une accessibilité performante (aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, plate-formes de transport combiné de Vénissieux-St Priest, A43, Rocade Est..) ;
- Un foncier disponible et bien positionné avec un parc immobilier d'entreprise important et diversifié ;
- Un rayonnement économique avec un effet d'image et de « signature » issue de la réussite du Parc Technologique de Lyon à Saint-Priest.

Confortés demain par des opportunités en termes de projets structurants et des orientations du schéma de cohérence territoriale avec des réserves foncières pour l'activité économique et l'habitat.

- Le projet de réalisation par Saint-Priest d'environ 350 logements par an devrait permettre une forte croissance démographique, ce qui permettra à cette commune d'accueillir plus de 45.000 habitants dans 10 ans ;
- Le Boulevard Urbain Est qui traverse et dessert les espaces économiques (ZI Lyon Sud Est, ZAC Berliet, Parc Technologique desservi par le tramway) avec sa connexion au Boulevard Urbain Sud qui permettra de renforcer l'accessibilité d'ici à 2020 ;
- Le développement du transport urbain avec la traversée de la ville par le tramway, le développement des TER en gare de Saint Priest et la reconfiguration du réseau de surfaces de bus avec davantage d'intermodalité ;
- De nombreux projets privés en cours tels que les Parc Urban East et le Parc des Lumières, ou encore le Parc Technoland ;
- Des réserves foncières permettant à 10 ans la création d'espaces à caractère économique portant sur 150 à 200.000 m² de SHON tertiaire au niveau de l'espace central et jusqu'à 400.000 m² de SHON tertiaire sur la zone aéroportuaire de Bron.

Une base économique forte et créatrice d'emplois.

- Un gain d'emplois dans tous les secteurs d'activités, soit +10.200 emplois de 1999 à 2009 et 108 nouvelles implantations d'entreprises ;

- Une part d'emplois industriels dans les actifs (25 %) supérieure de près de 6 points au Rhône ;
- Une part plus forte des établissements de 20-49 salariés et une importance significative de leur volume de chiffre d'affaires : 77 entreprises de 10 à 80 M€ de CA et 9 au-delà de 100 M€ ;
- Une densité artisanale plus forte que dans le reste de l'agglomération, avec une part des activités de fabrication également supérieures ;
- Trois secteurs plus spécifiques dans l'industrie également créateurs d'emploi : fabrication d'équipements électriques, fabrication machine et équipement, fabrication de matériel de transport ; Ces secteurs sont suivis par la métallurgie et l'industrie pharmaceutique. Le transport et la logistique restent spécifiques pour ce territoire dans les services aux entreprises.
- Des sièges et leaders tournés vers l'international (195) ;
- Des associations et clubs d'entreprises dynamiques au niveau des zones d'activités et des filières industrielles.

Mais une dynamique qui ne profite pas ou peu aux san-priots avec un enjeu social marqué.

- Environ 48 % de la population (19 814 san-priots) habitent en zones prioritaires avec une forte concentration sur le plateau de Bel-Air regroupant à lui seul près de 25 % de la population ;
- Une population caractérisée par une forte présence des jeunes (plus d'un tiers des san-priots a moins de 25 ans), une augmentation des plus de 60 ans (plus de 18%), avec une part de personnes de nationalité étrangère à hauteur de 10,6% ;
- Près d'un habitant sur trois vivant en HLM ;
Le parc est concentré dans l'espace (90 % des logements sociaux se situent dans les quartiers CUCS) et est saturé (1 offre pour 8 demandes). Les parcours résidentiels sont très limités et une précarisation d'un grand nombre de ménages du parc est observée.
- Un taux de population allocataire de la CAF (54%) supérieur à celui de l'agglomération (51%) ;
Les couples avec enfants représentent 53 % des allocataires (38% seulement pour l'agglomération), et notamment avec 3 enfants (33% pour Saint-Priest contre 14% seulement pour l'agglomération). La part des familles mono parentales est également plus importante à Saint-Priest (17%) que dans le reste de l'agglomération (13%).
- Une part de foyers imposables inférieure de 4 points à celle du Grand Lyon, une baisse de 14% de l'impôt moyen constatée sur ces dernières années et un revenu moyen inférieur de 6 500 € à celui de l'agglomération et 3 000 € à celui de la Porte des Alpes ;
- La commune compte 1144 personnes allocataires du RSA (socle et activité) ;
- 1 248 inscrits à la mission locale spécialisée dans l'accompagnement des jeunes 16-25 ans, dont 41% habitant les quartiers prioritaires ;
- Des niveaux et des parcours scolaires préoccupants, marqués par des retards à l'entrée en 6^{ème} et par des taux de réussite au brevet des collèges en deçà de ceux de l'académie ;
- Des emplois qui ne profitent pas suffisamment aux san-priots (moins de 36% des actifs occupés travaillent dans la commune) et un taux de chômage plus élevé que dans l'agglomération (+12,5%) ;
Le nombre de demandeurs d'emploi (cat A, B, C) est en augmentation : 2 988 personnes soit une évolution + 6% en un an touchant principalement le public féminin et les plus de 50 ans. En fin d'année 2009, la situation s'est aggravée en particulier pour les demandeurs d'emploi ;
- Une sur-représentation des personnes pas ou peu diplômées : 43 % de la population a un niveau inférieur au BEPC et 27% un niveau égal au CAP/BEP ;
- Une sur-représentation de la population ouvrière ;
- Un temps partiel conséquent parmi les femmes salariées ;
- Des horizons de mobilité limités, notamment du fait de la part des employés et ouvriers supérieure de 11 points au Grand Lyon.

Des enjeux soulignés au niveau du tissu économique avec des relais de croissance.

- Une inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois sur les métiers en tension en particulier mécanique et chaudronnerie ;
- Un renouvellement du tissu artisanal compliqué dans un contexte de pénurie de surfaces inférieures à 300 m² ;
- Le difficile maintien et développement du commerce de centre ville (ZAC Mozart, ZAC du Triangle), avec la volonté de la ville de consolider plus largement les interventions ;
- Un risque de sur-offre tertiaire qui contraint à trouver un équilibre dans le phasage des opérations ;
- Des relais de croissance existants avec des projets de PME et TPE en termes de développement commercial, d'investissement et de RH /recrutement potentiellement générateurs d'emplois ;
- Une relative incertitude sur le sort de grands groupes et malgré cela la nécessité de faire participer les TPE/PME à la dynamique des leaders sur le territoire qui compte 26% d'établissements secondaires contre 17% au niveau de la communauté urbaine de Lyon.

3. Préconisations pour favoriser la consolidation et le développement d'emplois durables.

31. Favoriser la compétitivité des entreprises locales.

Pour débloquer les freins existants à la croissance ou à la pérennisation des entreprises, il est proposé :

- Pour les nouveaux entrepreneurs, de créer les conditions d'appui opérationnel pour passer le cap des 3 ans ;
- Pour les entreprises plus mûres, de leur apporter un soutien pour le franchissement des seuils de croissance et à l'augmentation du chiffre d'affaires ;
- Pour consolider les projets créateurs d'emplois ou pour favoriser le maintien de l'emploi, de mobiliser des aides directes à l'investissement.

32. Répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Il s'agit de répondre principalement aux besoins de compétences, à des problématiques de ressources humaines et d'emploi pour permettre aux entreprises de croître.

Pour ce faire, les entreprises peuvent avoir besoin d'un « coaching » afin de les aider à identifier leurs besoins, à réaliser des diagnostics RH et à formaliser leur plan d'actions.

33. Soutenir les actions économiques conduites au profit des quartiers prioritaires.

A Rillieux-la-Pape :

Le contexte social exige que les efforts soient portés sur les actions concourant à favoriser l'employabilité immédiate, notamment celles destinées à :

- améliorer le savoir être (maîtrise du français...) et le savoir faire (ateliers informatiques et développement du multimedia...),
- favoriser la mobilité (auto-école sociale...),
- rendre les habitants disponibles rapidement (développement de places en EAJE).

Il convient en outre de mettre l'accent sur l'accès et le maintien dans l'emploi de publics de plus en plus fragilisés (atelier chantier d'insertion), notamment le public féminin.

Enfin, Rillieux-la-Pape est un grand ensemble urbain dans lequel le lien social est primordial et le travail avec le monde associatif demeure une priorité.

A Saint Priest :

Les priorités d'action doivent concourir à :

- Renforcer l'offre locale de formation aux savoirs de base à la qualification et de formation linguistique ;
- Permettre une coordination locale des acteurs pour des réponses mutualisées aux appels d'offres de formation ;
- Créer des passerelles formation initiale - formation continue avec les lycées ;
- Développer les activités d'insertion par l'activité économique pour diversifier les publics et répondre aux différents besoins ;
- Mieux faire connaître aux demandeurs d'emplois et notamment aux publics en difficulté sur les quartiers dits prioritaires, les différents dispositifs d'accompagnement existants ;
- Développer une logique de projet et de savoir-faire collectif entre acteurs de la politique de la ville et acteurs du droit commun au profit des publics en difficultés sur les quartiers prioritaires ;
- Créer un espace de mutualisation de l'accompagnement et de pérennisation de la création d'entreprise ;
- Mettre en place un parcours coordonné et mutualisé de l'accompagnement ;
- Consolider les liens entre acteurs de l'emploi/insertion et acteurs du développement économique.

Sur ces 2 territoires :

Il s'agit d'appuyer la sauvegarde, la redynamisation et la consolidation du commerce de centre ville.

Programme d'actions

Actions transversales.

- Conduire une mission d'expertise sur les potentialités économiques des territoires éligibles, visant à définir une stratégie de redynamisation et un plan d'actions et en assurer le suivi (fiche action 0.1)

Axe 1 : Favoriser la compétitivité des entreprises locales.

- Animer les actions économiques définies dans l'axe 1 du PLR (fiche-action1.1)
- Aider les entreprises de moins de 3 ans à passer le cap (fiche action 1.2).
- Soutenir les projets de développement des TPE, PME et PMI en forte croissance ou potentiel (fiche action 1.3).
- Appuyer la création d'entreprises au sein de la pépinière Cap Nord de Rillieux-la-Pape (fiche action 1.4).
- Développer la GRH dans les très petites entreprises (fiche-action 1.5)

Axe 2 : Soutenir les actions économiques conduites au profit des quartiers prioritaires.

Au profit des communes du Plateau Nord :

- Favoriser le parcours vers l'emploi des publics fragilisés (fiche action 2.1).
- Appuyer la valorisation des conditions d'accueil dans les équipements d'accueil des jeunes enfants- EAJE (fiche action 2.2).
- Créer un pôle mutualisé pour l'information et l'orientation (fiche-action 2.3).

Au profit de la commune de Saint-Priest :

- Faciliter l'accès à l'emploi des publics fragilisés (fiche-action 2.4).
- Valoriser les actions portées par les associations et autres acteurs (fiche-action 2.5).
- Dynamiser les actions conduites en matière d'insertion par l'activité économique (fiche action 2.6).

Axe 3 : Accompagner la mise en œuvre de projets structurants.

- Aménager sur le site d'Ostérode un site dédié à l'accueil d'une cuisine centrale destinée à la restauration collective de la ville de Lyon (fiche action 3.1).
- Appuyer la sauvegarde, la redynamisation et la consolidation du commerce de centre ville de Rillieux-la-Pape (fiche action 3.2).
- Appuyer la sauvegarde, la redynamisation et la consolidation du commerce de centre ville de Saint-Priest (fiche action 3.3).

Action transversale	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 0.1	Conduire une mission d'expertise sur les potentialités économiques des territoires éligibles, visant à définir une stratégie de redynamisation et un plan d'actions et en assurer le suivi.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>La définition de la stratégie de redynamisation d'un territoire et du plan d'actions associé doit reposer sur l'élaboration d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du développement territorial.</p> <p>Sur le bassin d'emplois impactés dans le département du Rhône par les mesures de restructuration de défense, le Grand Lyon et les chambres consulaires ont déjà conduit des études similaires et ont, par conséquent, une très bonne connaissance des atouts, faiblesses et du potentiel des territoires concernés.</p> <p>Il convient néanmoins de conduire une étude complémentaire pour centrer l'analyse sur le périmètre du PLR et pour proposer, sur cette base validée par le comité de site du PLR, un plan d'actions à conduire dans le cadre de ce plan.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Cette prestation est réalisée en 3 phases :</p> <p>1. Conduire et proposer un diagnostic territorial partagé et proposer des axes de redynamisation économique structurants et un plan d'actions associé.</p> <p>Ce diagnostic est conduit à partir de l'étude des volets suivants : population, emploi, économique. Il est complété par un travail d'expertise conduit auprès de 42 entreprises afin d'identifier les préoccupations spécifiques, les recrutements et investissements susceptibles de générer de l'emploi localement.</p> <p>Les propositions de stratégie de développement et d'actions prioritaires à conduire pour développer l'entrepreneuriat, la compétitivité et l'attractivité des entreprises sont justifiées sur la base d'un tableau RHOM².</p> <p>2. Produire et diffuser un support de communication, destiné aux partenaires du PLR et aux structures relais et publics ciblés dans le plan.</p> <p>3. Assurer une mission de suivi des indicateurs et des engagements du PLR.</p> <p>Cette mission consiste en la collecte des informations sur l'avancement des actions du PLR, le suivi administratif et la rédaction des rapports aux comités technique et de site.</p> <p>La définition de la fiche de poste et la sélection de la ressource chargée de ce suivi seront conduites conjointement par les partenaires dans des conditions fixées par le comité technique défini à l'article 10 du présent plan.</p>	
<i>Objectifs – résultats attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Eclairer la décision du comité de site du PLR pour la définition de la stratégie de redynamisation à mettre en œuvre et sur le plan d'actions associé. - Suivre la réalisation des objectifs. 	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
Grand Lyon, CCI et CMA.	
<i>Partenaires</i>	
Etat, communes de Rillieux-la-Pape et de Saint-Priest.	
<i>Début de l'opération</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : février 2011. - Support de communication : dès la signature du PLR. - Mission de suivi : début 2012. 	
<i>Délais de réalisation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : juin 2011. - Support de communication : janvier 2012. - Mission de suivi : durée du PLR. 	

² Ressources – Handicaps – Opportunité – Menaces.

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Conduite du diagnostic : Etude engagée par la CCI : - 34 jours de prestation à 800 €/jours - 12 jours entretiens entreprises - frais de fonctionnement divers Etude engagée par la CMA : - 12 jours de prestation à 400 €/jours Etude engagée par le Grand Lyon - 24 jours de prestation à 800 €/jours - + 5 jours entretiens entreprises Etude engagée par Rillieux et Saint Priest : - 2 x 1,5 j	27 200 € 9 600 € 1 359 € 4 800 € 19 200 € 4 000 €	Etat – PLR (FNADT) Autofinancement CCI (valorisation action) Autofinancement CMA (valorisation action) Autofinancement Grand Lyon (valorisation action) Autofinancement Rillieux (valorisation action) Autofinancement Saint-Priest (valorisation action)	52 500 € 38 159 € 4 800 € 19 200 € 2 000 € 2 000 €	44,2 % 32,2 % 4,0 % 16,2 % 1,7 % 1,7 %
Edition du rapport et d'un livret présentant le PLR : - Rapport en 40 exemplaires reliés - Livret de synthèse du diagnostic et du plan en 4-6 pages : 2000 exemplaires.	2 500 €			
Mission de suivi de réalisation du PLR et des indicateurs : Mise à disposition par la CCI d'un chargé de mission : 1/3 ETP sur 3 ans <i>Base : salaire chargé ETP de 150 k€/ an</i>	50 000 €			
TOTAL	118 659 €	TOTAL	118 659 €	
Dépenses non incluses et pouvant faire l'objet d'un partenariat : organisation d'une réunion d'information aux entreprises et réseaux, courrier commun aux entreprises, communiqué de presse, vidéo TLM...				
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
- Production du diagnostic. - Diffusion du rapport et des livrets de synthèse. - Production des rapports et qualité des reporting au comité de site. Mesure des résultats des engagements du PLR.				

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1.1	Animer les actions économiques définies dans l'axe 1 du PLR.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Actuellement les territoires sont dotés de ressources (antennes et conseils) généralistes intervenant d'une manière globale sur les différents aspects du développement économique du territoire et auprès des entreprises matures. Le diagnostic de territoire a mis en évidence les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fragilité des entreprises à franchir le cap des 3 ans et une difficulté de ces mêmes entreprises à solliciter de l'aide avant que la situation ne soit trop précaire ; - une difficulté à identifier et accompagner des entreprises en croissance à fort effet de levier ; - un besoin exprimé par les entreprises de conseil et d'accompagnement RH. 	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Conduire l'animation des actions économiques mises en œuvre au profit des entreprises.</p> <p>Une ressource partagée (CCI, CMA, Grand Lyon) qui aura pour particularité de rassembler des missions de prospection de plusieurs acteurs (CCI, CMA, Grand Lyon), sera dédiée à cette mission pendant une durée de 3 ans. Elle se consacrera d'une manière proactive (prospection) sur des entreprises cibles, en recherchant un effet de levier sur le développement économique (emplois et investissements générateurs d'emplois).</p> <p>Ses interventions porteront sur les points suivants :</p> <p>1/ Mission « Passer le Cap » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détection, sensibilisation et information des entreprises qui se créent sur le périmètre du contrat : prospection (création de fichiers qualifiés), contact direct, organisation de réunions « nouvelles entreprises », réalisation de diagnostics individuels, aide à la construction des plans d'actions, organisation des réunions Business ; - prescription pour « l'accompagnement post création », « marché public », « fichier prospect » ; - suivi : mise en œuvre d'un parrainage, prescription pour la pépinière, reporting suivi des entreprises, communication et information. <p>2/ Mission « Cap croissance » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détection, sensibilisation et information des entreprises qui se développent sur le périmètre du contrat : prospection (création de fichiers qualifiés), contact direct, organisation de 2 réunions annuelles « club croissance », organisation des réunions Business, réalisation de diagnostics individuels, prescription des actions « marchés public », « réunions Business », « intelligence économique » et « pépite » ; - suivi : reporting suivi des entreprises, évolution du chiffre d'affaires, prescription sur les différentes prestations, relance des entreprises, communication et information. <p>3/ Mission « GRH » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prospection, sensibilisation et information des entreprises sur les enjeux des RH : prospection (création de fichiers qualifiés, contact direct des entreprises, organisation de 2 réunions sur la thématique RH ; - prescription des prestations RH ; - suivi : reporting suivi des entreprises (entreprises contactées, attentes et besoins, participation aux réunions, création d'emplois, évolution du chiffre d'affaires, nombre de prescriptions des prestations RH), relance des entreprises, communication et information. <p>La définition de la fiche de poste et la sélection de la ressource chargée de ce suivi seront conduites conjointement par les partenaires dans des conditions fixées par le comité technique défini à l'article 10 du présent plan.</p>	
<i>Objectifs – résultats attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Contacter le plus grand nombre d'entreprises des territoires. - Accroître le taux de pérennité des entreprises afin de le rapprocher de celui du Grand Lyon. - Favoriser le développement des entreprises par l'accroissement des parts de marché. - Favoriser la création d'emplois. 	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
<p>Actions 1 et 2 : CCI. Action 3 : CMA.</p>	

Partenaires				
Etat, région, Grand Lyon, Pépinière Cap Nord, associations d'entreprises, communes, service public de l'emploi.				
Début de l'opération				
Janvier 2012				
Délais de réalisation				
3 ans à compter du recrutement.				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Animation actions « Cap croissance » et « Passer le cap » : -Mise à disposition par la CCI d'un chargé de mission : 2/3 ETP sur 3 ans <i>Base : salaire chargé ETP de 150 k€/an</i> -Frais : structure, déplacements, téléphones, Animation action GRH : - mise à disposition par la CMA d'un chargé de mission : 13 jours/an sur 3 ans - valorisation ingénierie par CCI : 10 j sur 3 ans	100.000 €	Etat – PLR (FNADT)	86 950 €	50,0 %
	50 000 €	CCI Lyon	71 350 €	41,0 %
	15 600 €	CMA	15 600 €	9,0 %
TOTAL	173 900 €	TOTAL	173 900 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions « nouvelles entreprises » : 2 par an. - Réalisation d'un tableau de bord des entreprises suivies, contactées et leurs évolutions : présentation annuelle au comité de site. - Nombre d'entreprises contactées : 150 à 200 par an. - Nombre d'entreprises diagnostiquées : 50 par an. 				
Indicateurs de performance : <ul style="list-style-type: none"> - Cf. les indicateurs de création d'emplois par action Cap Croissance, Passer le Cap et Développer la RH dans les très petites entreprises. - Nombre d'emplois créés et programmés : 250, pour mémoire (cf. fiches action 1.2 à 1.5). 				

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1.2	Passer le Cap : aider les entreprises de moins de 3 ans à passer le cap.
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>La création d'entreprises est l'un des moteurs de l'économie locale, qui permet des créations nettes d'emplois importantes. Cependant, une fragilité des jeunes entreprises a été relevé par le diagnostic territorial. Sur les bassins de Rillieux-la-Pape et de Saint-Priest, malgré l'accompagnement de qualité qui est mis en œuvre dans la phase création, les entreprises concernées se retrouvent généralement délaissées dans la phase post-crédation. En effet, en dehors de la pépinière Cap Nord, aucun accompagnement post création n'est présent sur ces territoires actuellement.</p> <p>Cette difficulté est plus particulièrement ressentie sur le territoire du Plateau Nord. En effet, le taux de survie à 5 ans des entreprises y est inférieur de 7 points par rapport au niveau national.</p> <p>Le nombre de créations est important grâce à l'effet zone franche urbaine (ZFU). Toutefois, la sortie de ce dispositif risque d'accroître la fragilité des entreprises déjà précaires. Par ailleurs, les difficultés de fonctionnement de la pépinière d'entreprises de Rillieux-la-Pape constituent un facteur d'aggravation supplémentaire.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>1. Mettre à la disposition des jeunes entreprises des outils de soutien spécifiques.</p> <p><i>1.1.Pack croissance.</i></p> <p>Le dispositif Pack croissance est mis en place par la CCI de Lyon sur les territoires du Plateau Nord et de la commune de Saint-Priest pour aider les jeunes entreprises à se développer durablement et passer le cap des premières années. Cet outil permet d'offrir aux bénéficiaires par an et sur une période possible de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un coaching individuel sur les volets financiers, stratégie commerciale, pilotage, développement commercial de l'entreprise : 6 à 9 rendez-vous (12 heures au total) ; • la mobilisation de toutes les ressources de la CCI de Lyon autour de l'entreprise pour répondre à ses besoins : juridique, innovation, international, ressources humaines, intelligence économique, développement commercial • une formation dédiée au chef d'entreprise sur les compétences suivantes : vendre et négocier, piloter votre entreprise, élaborer votre stratégie marketing et commerciale, développer votre business avec les réseaux sociaux, intégrer le commerce international dans son activité. <p>Une priorité sera marquée pendant la durée du PLR au profit des jeunes entreprises implantées sur ces deux bassins concernées : 10 dossiers par an seront soutenus. Le PLR va permettre de mobiliser et de concentrer l'action sur un groupe d'entreprises afin de créer une synergie et un effet de levier auprès des entreprises récemment créées.</p> <p><i>1.2. Performance commerce.</i></p> <p>La CCI de Lyon a développé un « Programme d'appui aux très petites entreprises » qui souhaitent expérimenter la démarche qualité ou démarche de progrès, afin de développer leur attractivité, leur visibilité et leur assurer un développement pérenne.</p> <p>Actuellement un FISAC est en cours uniquement sur le centre-ville de Rillieux, d'une manière collective et auprès d'entreprises matures. Sans attendre la mise en œuvre de cette opération collective, le PLR permet de faire bénéficier de cet outil à des jeunes entreprises des deux territoires afin de favoriser plus rapidement leur développement.</p> <p>Ce programme se déroule en 7 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engagement individuel de la TPE par contrat avec la CCI de Lyon ; • diagnostic de l'activité par la CCI de Lyon ; • observation du point de vente et de son fonctionnement par un prestataire client mystère et le rapport d'analyse. ; • restitution sous forme d'entretien individuel avec le chef d'entreprise, sur les points de non-qualité et sur l'analyse des points forts et des points faibles par la CCI de Lyon et le futur coach ; • formalisation d'un plan d'action avec la CCI de Lyon et le prestataire coach ; • appui individuel par le coach dans la mise en oeuvre d'un plan d'action concerté et l'appui collectif, • évaluation des résultats par la CCI de Lyon. <p><i>1.3. CAPEA (cycle d'amélioration des performances de l'entreprise artisanale).</i></p> <p>Ce programme d'appui aux artisans prévoit la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un diagnostic fonctionnel, suivi d'un plan de préconisations d'actions ; 	

- d'un plan d'action : accompagnement individuel par des agents de la CMA69 et des consultants extérieurs en fonction des problématiques.

Une priorité sera marquée pendant la durée du PLR au profit des jeunes entreprises implantées sur ces deux bassins concernées : 3 dossiers par an seront soutenus.

2. Accompagner les entreprises dans leur recherche de marchés.

Aujourd'hui ces dispositifs n'existent pas sur les territoires, plus particulièrement la réunion Business. Ce dispositif permettra aux entreprises de décrocher plus facilement des marchés locaux. Pour aider les jeunes entreprises à décrocher leurs premiers chiffres d'affaires, les actions suivantes seront conduites à leur profit :

1. développement des compétences en matière de marchés publics : organisation au profit de 6 entreprises d'une action de sensibilisation sur les marchés publics et accompagnement personnalisé à la première réponse à un appel d'offre ;
2. organisation d'une réunion annuelle « business » au profit de 10 entreprises avec des donneurs d'ordre et des sous-traitants ;
3. réalisation d'un fichier prospects au profit de 5 entreprises par an : définition du cahier des charges et élaboration envoi du fichier qualifié ;
4. prescription et suivi du dispositif avec Partenaire Pour Entreprendre.

Objectifs – résultats attendus

- Réaliser un diagnostic permanent et une veille sur l'évolution et le développement des nouvelles et jeunes entreprises.
- Accroître le taux de pérennité des entreprises : le rapprocher de celui du Grand Lyon.
- Favoriser le développement des entreprises par l'accroissement des parts de marché et la création d'emplois.

Maîtres d'ouvrage

Actions 1.1, 1.2 et 2 : CCI de Lyon.
Action 1.3 : CMA.

Partenaires

Etat, région, département, Grand Lyon, Pépinière Cap Nord, associations d'entreprises.

Début de l'opération

Action 1 : Début 2012.
Action 2 : première réunion Business en juin ou octobre 2012.

Délais de réalisation

3 ans.

Coût de l'action

Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
1/ Outils d'accompagnement.				
Pack croissance : 10 packs par an x 3 ans x 1500 € Base par pack : - ressource dédiée : 1 pers. x 12 h x 95€ - 1 formation de 2 jours : 240 € - Appui juridique 2 h : 120 €	45 000 €	Etat- PLR (FRED)	22 500 €	50,0 %
		Grand Lyon	1 700 €	3,7 %
		Entreprises bénéficiaires (tickets modérateurs)	15 000 €	33,3 %
		Autofinancement (CCIL)	5 800 €	13,0 %
<i>Sous-total</i>	45 000 €	<i>Sous-total</i>	45 000 €	
Performance commerce : 3 commerces par an x 3 ans x 3766 € Base par aide : audit client mystère, accompagnements individuel et collectif, formations.	33 900 €	Etat- PLR (FRED)	16 950 €	50,0 %
		Entreprises bénéficiaires (500 € x 9)	4 500 €	13,0 %
		Autofinancement (CCIL)	12 450 €	37,0 %
<i>Sous-total</i>	33 900 €	<i>Sous-total</i>	33 900 €	

CAPEA : 3 artisans x 3 ans x 2.436,20 € <i>Base par entreprise :</i> - diagnostic, plan action : 400 €/ x 2 jours - intervention CMA : 400 €/ x 2 jours - intervention consultant externe : 836,20 € x 1 jour	21 940 €	Etat- PLR (FRED)	10 910 €	50,0 %
		Entreprises bénéficiaires (250 € x 9)	2 250 €	10,0%
		Autofinancement (CMA)	8 780 €	40,0 %
<i>Sous-total</i>	21 940 €	<i>Sous-total</i>	21 940 €	
Total 1	100 840 €	Total 1	100 840 €	

2/ Recherche de marchés.

Marchés publics : 6 entreprises x 8500 € <i>Base : formation, accompagnement individuel, temps passé CCI</i> Fichiers prospects : 10 entreprises. par an x 3 ans x 1 500 € Analyse et définition des besoins de l'entreprise, élaboration et envoi d'un fichier qualifié.	51 000 €	Etat- PLR (FRED)	48 000 €	50,0 %
		Entreprises bénéficiaires	28 500 €	30,0 %
		Autofinancement (CCIL)	19 500 €	20,0 %
Total 2	96 000 €	Total 2	96000 €	
TOTAL	196 840 €	TOTAL	196 840 €	

Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs

Indicateurs de résultat :

- Organisation de réunions « nouvelles entreprises » : 2 par an.
- Nombre d'entreprises suivies : 15 par an.
- Nombre d'entreprises aidées par un pack croissance : 10 par an.
- Nombre de commerces aidés par « Performance commerce » : 3 par an.
- Nombre d'artisans aidés par CAPEA : 3 par an.
- Nombre d'entreprises ayant suivi un accompagnement personnalisé pour répondre aux marchés publics : 6.
- Organisation de réunion « business » : 1 par an ; nombre d'entreprises bénéficiaires : 10 par an ; participation des donneurs d'ordre et des sous-traitants > 75 %.

Indicateurs de performance :

- Taux plancher visé de pérennité des entreprises à 5 ans sur le Plateau Nord et à Saint-Priest : conforme à la moyenne nationale de 50 %.
- Taux de pérennité des entreprises suivies sur la période du plan : > 70 %.
- Nombre minimum d'emplois CDI créés ou programmés sur la période du PLR : 60.

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1.3	Cap Croissance : soutenir les projets de développement des TPE, PME et PMI en forte de croissance ou potentiel.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Sur l'ensemble des deux territoires, les entreprises ont déclaré à plus de 60% prévoir une hausse de leur chiffre d'affaires dans les 3 ans à venir, et 50% ont émis le souhait d'augmenter leurs effectifs. Parmi elles, certaines ont dévoilé un très fort potentiel de développement.</p> <p>Il apparaît alors essentiel d'identifier et d'aider ces entreprises à soutenir leur croissance. La hausse de leur activité permettra non seulement la création nette d'emplois, mais aussi, grâce à ce dynamisme et à ce développement un effet d'entraînement qui favorisera la création indirecte d'activité et d'emplois, grâce aux commandes en augmentation vis-à-vis de leurs fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires.</p> <p>Il s'agit donc de soutenir des entreprises à forte potentialité, afin qu'elles puissent devenir de vrais leviers d'appui, entraînant derrière elles de nombreuses autres entreprises du territoire.</p> <p>De plus, seront également ciblées les entreprises patrimoniales possédant et maintenant un savoir faire spécifique sur le territoire, afin de maintenir et renforcer les métiers et compétences qu'elles mettent en œuvre.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>1° Devenir leader.</p> <p>Le PLR permettra de mettre en œuvre au profit des territoires retenus les dispositifs suivants :</p> <p>1.1. Prospection marchés publics.</p> <p>Objectif : développer l'entreprise en l'aidant à se structurer et à optimiser sa réponse aux appels d'offres (AO).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille : définition d'un profil de veille et envoi à l'entreprise de tous les AO qui la concerne ; - Séminaire collectif (2 jours) : préparer une réponse efficace, optimiser son mémoire technique, répondre en groupement d'entreprises ou en sous-traitant ; - Accompagnement par un prestataire (3 jours min/ entreprise) pour structurer l'organisation et optimiser les réponses futures aux AO. <p>1.2. Renseignements économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux PME toute information économique difficile d'accès, synthétique et utile ; - Fournir une prestation sur mesure en matière de renseignement économique répondant à des questions relatives aux clients, aux fournisseurs, aux concurrents, aux partenaires, aux marchés : 3 à 5 jours de travail par dossier ; réalisation de la mission en moyenne 3 semaines après validation du cahier des charges avec l'entreprise. <p>1.3. Développement par la croissance externe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - « CCible » : utilisation d'une base de données de mise en relation cédant – repreneur pour les personnes physiques et les personnes morales ; - Bourse d'échange : action collective de mise en relation physique cédant – repreneur. <p>1.4. Réunion Business.</p> <p>Une réunion par an permettant de mettre en relation des entreprises locales mais également des centres de recherche (échelle de l'agglomération) en recherche de partenariat pour le développement et/ou d'innovation de produits ou service (recherche de fournisseurs, sous-traitants, partenaires).</p> <p>Cette action est nouvelle et expérimentale sur le territoire de l'agglomération Lyonnaise. Elle pour objectif de permettre aux entreprises locales qui souhaitent se développer de trouver des partenaires (autres que des entreprises financières) pour financer autrement leur développement et renforcer leur ancrage sur le territoire.</p> <p>2° Devenir une Pépite</p> <p>Le dispositif Pépite est aujourd'hui dédié à des secteurs d'activités spécifiques. Il permet une accélération de la croissance des entreprises ciblées Dans le cadre du PL, ce dispositif sera ouvert à d'autres secteurs des entreprises du territoire. Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement au label Pépite (préparation du comité de sélection Grand Lyon) ; - après la labellisation, l'accompagnement réalisé par un interlocuteur unique (CCI de Lyon ou Grand Lyon) durant 1 an, avec la possibilité de se représenter l'année suivante. Cet accompagnement qui doit permettre au bénéficiaire d'atteindre les objectifs de leur plan de développement sera réalisé à partir des prestations et expertise externe 	

suyvantes : approfondissement strat6gique, aide 2 la lev6e de fonds, accompagnement commercial international, gestion des ressources humaines et formations, intelligence 6conomique et propri6t6 intellectuelle, recherche de locaux, mentorat strat6gique ou th6matique, recherche d'aides publiques...				
Objectifs – r6sultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Provoquer un effet incitateur et levier sur la strat6gie de d6veloppement des entreprises. - Consolider leur projet de d6veloppement. - Engendrer dans le sillage du dynamisme local de ces entreprises 2 potentiel, le d6veloppement d'autres activit6s 6conomiques li6es. - Permettre rapidement la cr6ation d'un volume significatif d'emplois nouveaux et durables. 				
Maîtres d'ouvrage				
Action 1 : CCI de Lyon. Action 2 : CCI de Lyon / Grand Lyon.				
Partenaires				
Etat, Grand Lyon, CMA 69, qssociations d'entreprises.				
D6but de l'op6ration				
Janvier 2012.				
D6lais de r6alisation				
Dur6e du contrat.				
Coût de l'action				
Principaux postes de d6penses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
1. Devenir Leader.				
<u>Renseignement 6co + croissance ext. :</u> 10 entreprises 4510 € Base : 5 jours travail collaborateur, achats de donn6es, prestations externes.	45 100 €	Etat – PLR (FRED)	55 600 €	49,9 %
		R6gion	6 600 €	5,9 %
<u>March6 Public :</u> 6 entreprises x 9000 € Base : formation, accompagnement individuel, veille.	54 000 €	Grand Lyon	6 600 €	5,9 %
		Entreprise b6n6ficiaires	9 000 €	8,1 %
<u>R6union Business :</u> 2 r6unions Base par r6union : 6 200 €	12 400 €	Autofinancement (CCI)	33 700 €	30,2 %
Total 1	111 500 €	Total 1	111 500 €	
2. Devenir une p6pite				
1 entreprise par an x 3 ans x 28 000 € Base : Diagnostic, accompagnement individuel, conseils, prestations externes.	84 000 €	Etat – PLR (FRED)	39 000 €	46,4 %
		R6gion	15 000 €	17,8 %
		Grand Lyon	15 000 €	17,8 %
		Autofinancement (CCI)	15 000 €	17,8 %
Total 2	84 000 €	Total 2	84 000 €	
TOTAL	195 500 €	TOTAL	195 500 €	
Crit6res d'6valuation - effets attendus - indicateurs				
<u>Indicateurs de r6sultat :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de r6unions « club croissance » : 2 par an. - Nombre d'entreprises suivies : 10 par an. - Nombre d'entreprises programme P6pite : 1 par an. - Nombre d'entreprises ayant suivi une formation march6 public : 2 par an. - Organisation de r6union « business » : 2 sur 3 ans ; nombre d'entreprises b6n6ficiaires : 10 par an ; participation des donneurs d'ordre et des sous-traitants > 75 %. 				
<u>Indicateurs de performance :</u>				
- Nombre d'emplois CDI cr66s et programm6s sur la p6riode du PLR : 70.				

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1.4	Appuyer la création d'entreprises au sein de la pépinière Cap Nord de Rillieux-la-Pape.
Diagnostic - constat	
<p>Membre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, la pépinière Cap Nord permet d'accueillir depuis juin 2008, les jeunes créateurs dans les secteurs des services aux entreprises et aux particuliers. Située en ZFU, elle propose une solution d'hébergement de 26 bureaux allant de 14 à 30 m², ayant pour objectif d'encourager l'implantation d'entreprises en plein cœur de la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape.</p> <p>La pépinière est portée par l'association Cap Nord, regroupant à la fois des acteurs publics (Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp, le Grand Lyon, chambres consulaires) et privés (Association d'entreprises PERICA...), ce qui permet de garantir un pilotage partenarial et équilibré des actions conduites.</p> <p>Le socle de services mis à la disposition des créateurs d'entreprises est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un accompagnement et d'un suivi individualisé (0,5 ETP/CCI) ; - d'un service d'accueil, d'animation et de gestion administrative (0,5 ETP/prestataire privé) ; - d'un panel de services mutualisés (photocopieur/fax, téléphonie, télésurveillance, salle de réunion...). <p>En août 2011, le bilan de cette structure récente est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17 entreprises actuellement hébergées, soit 30 emplois (22 chefs d'entreprises et 8 salariés) ; - taux d'occupation de 69% ; - 2 nouvelles intégrations prévues au 2^e semestre ; <p>En trois ans d'existence, elle a généré la création de 60 personnes dont 42 chefs d'entreprise et 18 salariés.</p> <p>Après ces 3 ans dont une année 2010 difficile, la pépinière Cap Nord entame aujourd'hui une nouvelle phase de développement. Elle doit pour cela dépasser trois dysfonctionnements majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'intégration limitée de la pépinière dans son environnement de proximité, ayant engendrée des actes d'incivilité ; - la visibilité réduite de l'outil auprès des porteurs de projets et des structures d'accompagnement en phase <i>ante</i> création, qui entraîne une perte potentielle de clientèle ; - un déficit de moyens humains pour assurer l'accueil permanent des créateurs et la gestion administrative. <p>Ce diagnostic a été conforté par les éléments de l'étude conduite par Grand Lyon « Modélisation de pépinières d'entreprises », ayant pour objet de déterminer un socle commun de services nécessaires au bon fonctionnement d'une pépinière généraliste.</p> <p>Sur la base de ces éléments de diagnostic, les maires de Rillieux-la-Pape et de Sathonay Camp, en collaboration avec le Grand Lyon, ont validé les objectifs, le plan d'actions et les soutiens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - objectif : obtenir un taux de remplissage > 80% fin 2012, et de le maintenir ; - plan d'actions à conduire (par ordre de priorité) : <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une prestation de médiation afin d'assurer des relations de proximité avec le quartier (réalisée) ; • renforcement de l'offre de services aux créateurs par le recrutement d'un ETP à temps complet dédié à l'accueil, la gestion et l'animation/mise en réseau et la prise en charge de l'augmentation de la prestation accompagnement et de suivi au sein de Cap Nord ; • validation de la création d'une plateforme dédiée à l'accompagnement (ante et post création). - soutien financier : augmentation des subventions de 15 K€ pour le Grand Lyon (soit 35K€) et de 5K€ pour la commune de Rillieux (soit 7K€). 	
Description de l'action	
<p>Renforcer et maintenir l'offre de services par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recrutement d'un ETP dédié à l'accueil, la gestion et l'animation ; - La prise en charge de la prestation d'accompagnement post-crétion de Cap nord. 	

Objectifs – résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre de services pour rester compétitif et améliorer les prestations rendus aux créateurs de Cap Nord (enquête satisfaction). - Augmenter le nombre de pépinières hébergées pour développer l'emploi local et ses effets induits. - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire. 				
Maître d'ouvrage				
Association Cap nord.				
Partenaires				
Etat, Grand Lyon, ville de Rillieux-la-Pape, CCI, Cap services.				
Début de l'opération				
Janvier 2012.				
Délais de réalisation				
3 ans.				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Accompagnement post-création (Cap nord) : 0,5 ETP soit 25 000 * 3	75 000 €	Etat – PLR (FRED)	75 000 €	33,3 %
		Enveloppe revitalisation	10 000 €	4,4 %
Animation, gestion de Cap nord : 1 ETP en CDI <i>Base : salaire chargé de 50 000 €/an</i>	150 000 €	Subvention Ville de Rillieux	7 875 €	3,5 %
		Subvention Grand Lyon	49 000 €	21,7 %
		Autofinancement Cap Nord	83 125 €	36,9 %
TOTAL	225 000 €	TOTAL	225 000 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'occupation moyen : > 80% en fin de convention. - Création au minimum de 22 emplois en fin de convention : 1 poste d'animateur de la pépinière (CDI), 15 emplois des chefs d'entreprises et 6 emplois salariés. - Taux de satisfaction > 70% sur la prestation offre de services à Cap Nord (enquête de satisfaction annuelle). 				

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1.5	Développer la GRH dans les très petites entreprises.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Le diagnostic des territoires de St Priest et Rillieux met en évidence une présence importante de structures dont l'effectif ne dépasse pas le seuil des 10 à 15 salariés, une fragilité en terme de survie des entreprises de moins de 3ans à Rillieux, ainsi qu'une difficulté de renouvellement des actifs âgés sur St Priest. De plus, une problématique de difficultés de recrutement et de gestion des compétences est commune aux deux territoires.</p> <p>En effet, en raison de la structuration même de la très petite entreprise, la fonction de responsable du personnel est assez peu, voire pas du tout identifiée en tant que telle et aucune ressource propre lui est dédiée. De plus, selon l'enquête réalisée en 2007 par Rivalis, premier réseau multiservices pour les petites entreprises et artisans, 87% des dirigeants de TPE déclarent leur connaissance en management incomplète ou inexistante. Pour autant, comme pour les grandes entreprises, ils sont amenés à recruter, à former, à gérer une équipe. Etant donné l'impact économique de la gestion du personnel, l'enjeu est de les aider à se professionnaliser dans leur rôle de manager ce qui leur donnera les moyens de sécuriser et de développer son activité et donc de créer de l'emploi.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>1. Conduire des diagnostics RH auprès des TPE.</p> <p>Ce diagnostic a pour objet d'analyser les pratiques de GRH et sera l'occasion pour le dirigeant d'identifier les différentes composantes de la fonction de responsable du personnel : la gestion administrative courante (rémunération, cotisations, fonds de formation...), la gestion des hommes et des femmes actifs de son entreprise (postes de travail, gestion des compétences, motivation, fidélisation, communication interne...).</p> <p>A l'issue du diagnostic une synthèse points forts et axes de progrès est rédigée et remise au dirigeant.</p> <p>Pour rendre plus efficace ce travail d'investigation et de formalisation, le support comportera un graphique de type « radar » qui sera une photographie de la gestion du personnel à l'instant T et qui servira à établir le plan d'action.</p> <p>2. Structurer la GRH dans les TPE et professionnaliser le dirigeant.</p> <p>A partir des axes de progrès un plan d'actions est élaboré et aura pour finalité de réduire les zones de risques.</p> <p>Un accompagnement individuel de type « coaching » donnera au dirigeant les moyens de mieux appréhender les rapports hiérarchiques dans des relations de proximité liées au faible effectif.</p> <p>3. Réaliser des prestations RH.</p> <p>Pourront être préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'organisation du travail formalisée : mise en place de référentiel métiers, de fiche de poste ; - des outils d'optimisation de la gestion du temps : il s'agira de rationaliser l'organisation en se donnant des critères d'évaluation objectifs, et en justifiant ses choix par des arguments logiques et objectifs et non affectifs ; - un accompagnement au recrutement : analyse du besoin, rédaction du profil de poste, diffusion de l'offre, tri des CV, proposition d'une short list, passation de tests psychotechniques, analyses des montées en compétences internes ; - la mise en place de plan de formation ; - la mise en place de délégation de tâche. 	
<i>Objectifs – résultats attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la pérennité du tissu économique en aidant les entreprises à structurer leur gestion du personnel. - Favoriser l'emploi salarié tout en assurant un niveau de qualification pertinent pour les populations des territoires. - Garantir une réactivité afin d'éviter les situations de rupture et de sécuriser le dirigeant dans sa fonction de DRH. - Amener progressivement le chef d'entreprise à formaliser des procédures et structurer une organisation du travail qui lui permettront de se concentrer sur sa plus value de dirigeant et de franchir des paliers de développement générateurs d'emplois. 	
<i>Maître d'ouvrage</i>	
CMA.	

Partenaires				
Etat, Conseil Régional, Grand Lyon, CCIL, Pôle Emploi, Missions locales Plateau Nord Val de Saône et Rhône Sud Est, UT Direccte, Plie uni-est, Réseau emploi. Un protocole d'accord sera signé par les partenaires afin de définir un mode d'intervention qui respecte l'expertise et le champ d'intervention de chacun.				
Début de l'opération				
Janvier 2012.				
Délais de réalisation				
3 ans.				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Sensibilisation, prospection <i>Base : 12j /an, 400€/j diagnostic Rh et Prestations Rh 180j /an , 400€/j</i>	144 000 €	Etat –PLR (FRED)	75 000 €	31,7 %
		UT Direccte ligne GPEC	75 000 €	31,7 %
Coordination, Ingénierie, animation, base	216 000 €	Région Rhône Alpes Securise'ra (action collective)	6 459 €	2,7 %
		Autofinancement CMA	80 400 €	33,9 %
Action collective Securise'ra	6 459 €			
TOTAL	236 859 €	TOTAL	236 859 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises sensibilisées : 600. - Nombre d'entreprises rencontrées : 180. - Nombre d'entreprises accompagnées : 120. - Nombre de prestations RH : 180. - Nombre d'offres d'emplois en CDI, CDD de plus de 6 mois ou contrat en alternance : 120. 				

AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2.1	Communes du Plateau Nord : Favoriser le parcours vers l'emploi des publics fragilisés.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Depuis 2008, par suite de la dégradation de la situation de l'emploi, notamment suite à la crise économique, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sur Rillieux-la-Pape a augmenté de plus de 600. Cette détérioration de l'emploi local se poursuit mais semble ralentir. Les publics les plus touchés restent les femmes et les plus de 50 ans. En ce qui concerne les jeunes de moins de 26 ans, si le Pôle Emploi de Rillieux-la-Pape enregistre une baisse du nombre d'inscrits, la Mission locale à l'inverse, voit croître le nombre de jeunes qui poussent sa porte pour la première fois.</p> <p>Malgré une légère reprise de l'activité économique notamment par le secteur de l'intérim, la situation des personnes les plus fragilisées reste préoccupante. En effet, le nombre d'allocataires du RSA n'est pas en baisse et le plan local pour l'insertion et l'emploi qui propose un accompagnement renforcé, n'est pas en mesure d'intégrer toutes les personnes qui le souhaitent, faute de places disponibles. Les parcours d'insertion s'allongent et les professionnels du secteur dressent un tableau relativement sombre de la situation des publics en grande précarité.</p> <p>Sur le territoire du Plateau Nord, les éléments sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 5044 demandeurs d'emploi en 2010 : 14 % ont moins de 25 ans, 70 % entre 25 et 49 ans et 16 % plus de 50 ans ; ➤ nombre de demandeurs d'emplois fin 2010 : 2 421, soit un taux de chômage de la population active de 17 % ; ➤ niveau V (CAP) ou inférieur pour près des deux tiers des demandeurs d'emploi et pour 72 % du public PLIE ; ➤ fracture numérique prégnante pour les publics fragilisés, tendant à s'aggraver compte tenu de la précarité des familles ; ➤ Au sein de l'espace emploi accueillant les publics les plus éloignés de l'emploi, augmentation de 50% de la fréquentation entre les données du 1^{er} semestre 2011 par rapport à ceux de la même période en 2010 ; ➤ 95 % des parcours proposés en atelier chantier d'insertion ou en régie de quartier occupés par des hommes ; ➤ Moins de 40 % des bénéficiaires PLIE titulaires du permis de conduire (contre 84 % des ménages de l'agglomération lyonnaise) ; ➤ Utilisation d'une voiture comme moyen de transport pour moins d'un quart des bénéficiaires PLIE, alors que 80 % des ménages du Grand Lyon sont motorisés ; ➤ Enveloppe mobilité-garde d'enfant consommée en 6 mois. 	
<i>Description de l'action</i>	
<p><u>Facilitation de l'accès à l'emploi.</u></p> <p><i>Sous-action 2.1.1 : Contribuer à la lutte contre la fracture numérique (action prioritaire).</i></p> <p>Pour réduire la fracture numérique qui s'instaure et s'accroît pour les populations fragiles et déjà isolées, des sessions de formations, d'accompagnements autour d'un meilleur accès et usage de l'outil multimédia par le biais d'actions sont proposées par le centre social au sein du centre de ressources multimédia (CRM). La ville et le centre social souhaitent accroître les capacités d'accueil du CRM. Sous la réserve de la finalisation des discussions avec le Grand Lyon, les investissements et développement ainsi réalisés permettraient au CRM de s'ouvrir aux communes avoisinantes, à l'instar de la M@ison de Grigny.</p> <p>Pour favoriser le développement du CRM, les opérations suivantes seront mises en œuvre dans le cadre du PLR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement d'un salarié en CAE en projetant une embauche à la suite ; - ouverture de 20 places ; - acquisition de matériels informatiques. <p><i>Sous-action 2.1.2 : Accompagner les actions favorisant la mobilité des publics les plus éloignés de l'emploi.</i></p> <p>Depuis plusieurs années, Rillieux-la-Pape et d'autres partenaires institutionnels financent des actions visant l'accès à la mobilité pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Pour rationaliser leurs offres de service et leurs financements, ils ont décidé de concentrer les fonds publics vers une offre commune, avec une pédagogie d'apprentissage adaptée aux publics en insertion et dispensée dans des locaux dédiés.</p> <p>Ce lieu de formation sera aménagé au sein de la ville nouvelle et son activité rayonnera à l'échelle du plateau nord val de Saône. Il sera géré par une autoécole sociale avec un appui au fonctionnement apporté par différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. Ce local sera également le siège de l'antenne Plateau nord des examinateurs du permis de conduire.</p> <p>Les investissements nécessaires à l'aménagement de ce local (travaux et achat des équipements) seront aidés par le</p>	

présent plan.

Sous-action 2.1.3 : Améliorer les conditions d'accueil des habitants du Plateau Nord en démarche de recherche d'emploi au sein de la Plateforme Insertion Formation.

Les 9 structures territoriales dédiées à l'insertion et à la formation des publics demandeurs d'emploi sont regroupées au sein d'un bâtiment municipal, appelé la « PIF - Plateforme Insertion Formation ».

Ce lieu, mis à la disposition par la ville de Rillieux-la-Pape, permet en effet d'assurer une meilleure cohérence des actions sur le territoire et un meilleur partenariat entre les acteurs. De nouveaux projets réalisés par les associations ont vu le jour ces dernières années. L'organisation des locaux n'est désormais plus adaptée et doit faire l'objet de redistribution. Aussi, pour améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des salariés des structures d'insertion, les investissements suivants seront engagés :

- restructuration des espaces afin de créer de nouveaux bureaux ;
- redéploiement des espaces afin d'améliorer la qualité du service public.

Insertion par l'activité économique.

Sous-action 2.1.4 : Accompagner le développement d'ateliers chantier et chantiers d'insertion (ACI).

L'association REED (Rhône Emploi Et Développement) met en œuvre des ACI au profit des demandeurs d'emploi en difficultés issus de la zone urbaine sensible de Rillieux-la-Pape et du val de Saône. En 8 ans, elle a créé deux activités économiques structurantes (espaces verts et enlèvements d'encombrants) et a presque triplé le nombre de postes en insertion. Actuellement, l'association REED dispose de 43 postes par mois en moyenne, qui sont proposés à 86 demandeurs d'emploi en difficultés, habitants une zone urbaine sensible. Pour répondre à un besoin identifié sur la région lyonnaise, elle envisage de créer dès que possible deux nouvelles activités :

- une filière intégrée de récupération et de valorisation de jouets : tri sélectif, remise en état, traitement des déchets, revente au sein d'un magasin à caractère social ;
- la collecte et le recyclage de matériaux du bâtiment et des encombrants auprès de bailleurs sociaux du Grand Lyon.

Malgré ses efforts, cette association arrive tout juste à équilibrer financièrement ses activités et ne dégage pas suffisamment de marge pour renouveler son outil de production et engager de nouveaux projets. De même, l'activité ayant pris de l'ampleur, les locaux actuels ne sont plus adaptés et ne permettent pas d'envisager une mutation vers une logique plus professionnelle.

Dès lors, pour lui permettre de consolider et développer ses activités, un appui lui sera apporté :

- pour son activité espaces verts : renouvellement du parc de véhicules et du matériel espaces verts vieillissants, recrutement d'un encadrant technique, location de locaux techniques ;
- pour son activité « Ressourcerie – recyclage de jouets » : acquisition d'un fourgon et d'équipements techniques, recrutement d'un encadrant technique, charges de personnel en insertion.

Objectifs – résultats attendus

- Favoriser le retour à l'emploi du public le plus éloigné du monde du travail.
- Consolider les activités soutenues par les structures d'insertion économique.
- Permettre aux personnes à la recherche d'un emploi d'acquérir des connaissances minimales en informatique.
- Faciliter l'accès au permis de conduire des publics issus des quartiers prioritaires, à la recherche d'un emploi.
- Améliorer la qualité du service public par des espaces d'accueil adaptés.

Maîtres d'ouvrage

- sous-action 2.1.1: Associations des centres sociaux de Rillieux- la-Pape.
- sous-action 2.1.2 : URHAJ Rhône-Alpes.
- sous-action 2.1.3 : Ville de Rillieux-la-Pape.
- sous-action 2.1.4 : Association REED.

Partenaires

Etat, région, département, pôle emploi, mission locale Plateau Nord Val de Saône, PLIE UNI EST, associations.

Début de l'opération

Signature du PLR.

Délais de réalisation

- sous-action 2.1.1 : 3 ans.
- sous-actions 2.1.2 et 2.1.3 : 2012 (réalisation des travaux lors du premier semestre).
- sous-action 2.1.4 : 2012 pour l'investissement matériel et 3 ans pour l'action de ressourcerie.

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Sous-action 2.1.1 : Lutte contre la fracture numérique.				
Aide à l'emploi pour le recrutement d'un CAE X 3 ans. Base : 655 €/mois	23 580 €	Etat (ASP)	16 506 €	70,0 %
		Autofinancement	7 074 €	30,0 %
Acquisition de matériels informatiques et périphériques	50 000 €	Etat –PLR (FNADT)	40 000 €	80,0 %
		Autofinancement	10 000 €	20,0 %
Total 1	73 580 €	Total 1	73 580 €	
Sous-action 2.1.2 : Mobilité des publics les plus éloignés de l'emploi				
Aménagement d'un local :		Etat – PLR (FNADT)	12 500 €	50,0 %
- travaux + AMO	15 000 €			
- mobilier, équipements techniques	10 000 €	Ville de Rillieux-la-Pape	12 500 €	50,0 %
Total 2	25 000 €	Total 2	25 000 €	
Sous-action 2.1.3 : Améliorer les conditions d'accueil au sein de la Plateforme Insertion Formation				
Aménagement d'un local :		Etat –PLR (FNADT)	8 060 €	53,7 %
- travaux + AMO	15 000 €	Région	3 000 €	20,0 %
		Autofinancement	3 940 €	26,3 %
Total 3	15 000 €	Total 3	15 000 €	
Sous-action 2.1.4 : Développement d'ateliers chantier et chantiers d'insertion (ACI).				
Acquisition de matériels :		Etat –PLR (FRED)	42 000 €	35,9 %
- 2 fourgons 7 places, 8 m ³ , 3t5	44 000 €			
- 1 camionnette bennes-double cabine	35 000 €			
- Peugeot Partner	14 000 €	Mécénat	40 000 €	34,2 %
- Matériels espaces verts et techniques	14 000 €			
- Matériels, mobilité de bureau	10 000 €	Autofinancement	35 000 €	29,9 %
Sous-total	117 000 €	Sous-total	117 000 €	
Aide à l'emploi pour le recrutement (CDI) : Base salaires chargés pour 1 salarié en CDI sur une période de 3 ans.	108 000 €	Etat – crédits sectoriels (IAE)	15 000 €	13,8 %
		Conseil régional	69 000 €	63,8 %
		Enveloppe revitalisation	5 000 €	4,6 %
		Autofinancement (REED)	19 000 €	17,6 %
Sous-total	108 000 €	Sous-total	108 000 €	
Aide au fonctionnement :		Etat (ASP)	305 256 €	65,6 %
-bail : locaux 300+100 m ² +hangar+parking	32 000 €	Ville de Rillieux	15 000 €	3,2 %
- 12 contrats CUI	338 256 €	Autofinancement (dont recettes ventes sur 3 ans)	144 460 €	31,0 %
- frais généraux et frais déplacement	94 460 €			
Sous-total	464 716 €	Sous-total	464 716 €	
Total 4	689 716 €	Total 4	689 716 €	
TOTAL	803 296 €	TOTAL	803 296 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Lutte contre la fracture numérique.				
- Nombre de personnes à la recherche d'un emploi ayant bénéficié d'une formation : minimum 200.				
- Nombre d'entre elles ayant pu obtenir un emploi 3 mois après la formation : minimum 40.				
Mobilité des publics les plus éloignés de l'emploi				
- Nombre de personnes à la recherche d'un emploi inscrites au permis B en auto école sociale : minimum 60.				
- Nombre d'entre elles ayant réussi le permis : minimum 50.				
- Nombre d'entre elles ayant pu obtenir un emploi dans les 3 mois suivant l'obtention du permis : minimum 30.				
Plateforme Insertion Formation				
- Fréquentation de l'équipement : moyenne 1000 passages / mois sur 3 ans.				
- Stabilisation et développement des postes salariés dans les associations.				
Ateliers chantier et chantiers d'insertion :				
- Consolidation de 86 postes d'insertion en Contrat CUI sur le territoire de Rillieux-la-Pape pour le Val de Saône.				
- ACI Recyclerie de jouets : création de 12 emplois aidés dont 60 % féminins.				

AXE 2	INTITULE DU PROJET			
N° FICHE ACTION 2.2	Communes du Plateau Nord : Appuyer la valorisation des conditions d'accueil dans les EAJE (équipements d'accueil des jeunes enfants).			
<i>Diagnostic - constat</i>				
L'EAJE des Calinous, situé en plein cœur du quartier de la Velette, accueille chaque jour entre 150 et 200 enfants différents de 0 à 3 ans. Cette structure constitue une offre d'accueil collectif différenciée et complémentaires des assistantes maternelles. Il permet notamment aux jeunes mamans de se rendre disponibles pour tout emploi, formation ou recherche active. Après une réhabilitation intérieure importante en 2007, le bâtiment qui abrite l'EAJE nécessite une rénovation des façades de même qu'un renforcement de l'isolation. Cette opération s'inscrit dans la démarche de l'Agenda 21 local et de la volonté de la ville de réduire les dépenses de fonctionnement notamment en termes d'énergie.				
<i>Description de l'action</i>				
Afin d'améliorer les conditions d'accueil dans l'EAJE des Calinous, le présent contrat interviendra pour : - l'isolation par l'extérieur ; - la réfection de l'étanchéité de toiture.				
<i>Objectifs – résultats attendus</i>				
- Améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants. - Améliorer la qualité de travail des personnels. - Permettre une mise à l'emploi « rapide » des jeunes mamans. - Economiser les énergies.				
<i>Maître d'ouvrage</i>				
Ville de Rillieux-la-Pape.				
<i>Partenaires</i>				
Etat, conseil général du Rhône.				
<i>Début de l'opération</i>				
Mars 2012				
<i>Délais de réalisation</i>				
6 mois (livraison : septembre 2012).				
<i>Coût de l'action</i>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
- Travaux	225 000 €	Etat – PLR (FNADT)	100 000 €	40 %
- AMO (SPS, BCT)	15 000 €	Conseil Général - contrat triennal	50 000 €	20 %
- Maître d'œuvre	9 000 €			
- Publicité	1 000 €	Autofinancement (Rillieux)	100 000 €	40 %
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000 €	
<i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i>				
- Nombre de parents isolés inscrits dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle ou mis à l'emploi : 6 par an (total : 18). - Nombre de professionnel(le)s en formation accueilli(e)s dans le cadre d'un apprentissage : 1 par an (total 3). - Diminution de la consommation énergétique : - 25 à 30 % en 2013. - Diminution du nombre d'interventions de maintenance sur ce bâtiment : - 20 % sur la période 2013-2015 par rapport à la période 2009-2011.				

AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2.3	Communes du Plateau Nord : Créer un pôle mutualisé pour l'information et l'orientation.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>L'accès à une information pertinente et à une orientation précise sont les conditions d'une insertion de qualité. Or, l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle constitue depuis plusieurs années un problème de société récurrent, mal vécu par les jeunes eux mêmes et leurs familles.</p> <p>Ces difficultés proviennent d'une absence de diplômes et de qualification : les jeunes sans diplômes sont plus fortement touchés par le chômage que les diplômés. Elles proviennent également d'un rapport à la santé et à l'accès à la prévention et aux soins difficiles : méconnaissance de la protection sociale en France, des lieux d'accès aux soins, des aides existantes, conduites à risques en augmentation...</p> <p>La question de l'accès à l'information sur différents thèmes (vie pratique, formation, métiers, santé, dispositifs sociaux...) et celle d'une orientation réussie se posent de plus en plus (Service public de l'orientation) face au constat de l'échec scolaire, de l'abandon en 1^{er} cycle universitaire ainsi que des choix de filières non appropriés et souhaités. Différents acteurs de terrains, BIJ, Mission Locale, CIO, interviennent en direction des jeunes sur ces questions.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Rassembler dans un même espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le BIJ - Bureau d'information jeunesse de la ville ; - le CIO - Centre d'information et d'orientation de l'Education nationale ; - l'antenne rilliarde de la Mission locale du plateau Nord Val de Saône ; - le PAIF - Point d'accueil information et formation de la région Rhône-Alpes. <p>Cet espace commun sera spécialement aménagé et stratégiquement situé au sein du prochain cœur de la ville, au carrefour de plusieurs services publics et en relation directe avec les 3 principaux établissements publics d'enseignement secondaire.</p> <p>Pour la réalisation de cette action, le présent contrat permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir et de réhabiliter les actuels locaux de l'antenne locale de Pôle emploi ; - d'acquérir du matériel informatique. 	
<i>Objectifs – résultats attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer une nouvelle dynamique de territoire au service des familles et des jeunes (insertion, formation, santé, orientation, logement, accès à l'information, création d'un cyber espace...). - Rendre un service cohérent en mutualisant les locaux, les ressources, les dispositifs, les expériences... - Offrir une réponse complète et pertinente à tous les jeunes, dans un même lieu et quel que soit leur statut (scolarisés ou non, en recherche d'emplois, ayant un projet individuel ou collectif...). - Réaliser des économies d'échelle (qui profiteront à l'ensemble des partenaires). 	
<i>Maître d'ouvrage</i>	
Ville de Rillieux-la-Pape.	
<i>Partenaires</i>	
Etat dont CIO, conseil régional, conseil général, mission locale Plateau nord Val de Saône.	
<i>Début de l'opération</i>	
1 ^{er} au 2 ^{ème} trimestre 2012.	
<i>Délais de réalisation</i>	
3 à 6 mois.	

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Acquisition Locaux	600 000 €	Etat - DDU	109 204 €	15,4 %
Travaux aménagements intérieur	100 000 €	Conseil Régional (PAIF)	2 500 €	0,4 %
		CIO (loyers sur 15 ans)	180 000 €	25,4 %
Acquisition matériels informatiques	10 000 €	Mission locale (loyers sur 15 ans)	180 000 €	25,4 %
		Autre financement public	238 296 €	33,6 %
		Ville Rillieux-la-Pape		
TOTAL	710 000 €	TOTAL	710 000 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'heures d'insertion générées par le chantier d'aménagement du site : de 10 à 15 % selon les lots considérés. - Jeunes « nouveaux » reçus au moins une fois par an : > 2500. - Fréquentation globale : > 8000 passages annuels. 				

AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2.4	Commune de Saint-Priest : Faciliter l'accès à l'emploi des publics fragilisés.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>De 2004 à 2009, le nombre de demandeurs d'emploi (cat A, B, C) sur la commune de Saint-Priest a augmenté de plus de plus de 6% (+ 2988). Ce constat touche principalement le public féminin (+ 6%) et les plus de 50 ans (+ 16%). En fin d'année 2009, la situation s'est aggravée par rapport à fin 2008 : + 42 % d'inscrits depuis + de 1 an au Pôle Emploi, + 52 % de 50 ans et plus, + 43% de catégorie ouvrière manœuvre, + 32% d'ouvriers qualifiés. L'emploi féminin se caractérise par un temps partiel conséquent : 26,7% contre 5,1% pour les hommes.</p> <p>En 2010, 2686 personnes sont couvertes par le Revenu de Solidarité Active, ce qui représente 6,56% de la population. La Mission Locale de Saint-Priest, spécialisée dans l'accompagnement des jeunes 16-25 ans, compte fin août 2011 1248 inscrits dont 41% habitent les quartiers prioritaires.</p> <p>Saint-Priest enregistre une sur représentation des personnes peu ou pas diplômées (43,5% au niveau < BEPC et 27% sans diplôme).</p> <p>Toutefois, le bassin d'emploi de Saint-Priest offre de fortes potentialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Priest est l'un des principaux pôles de développement économique de la région lyonnaise: 27 800 emplois (source 2006) dont 23% d'emplois industriels ; - de nombreuses zones d'activités y sont implantées : <ul style="list-style-type: none"> • en activités 1,4 M m² SHON occupés, dont 280 000 m² en bureau, 240 000 m² en logistique et 850 000 m²; • à commercialiser sous dix ans : 330 000 m² dont 200 000 m² en activité et 130 000 m² en bureau. <p>Pourtant, le développement économique de Saint-Priest ne profite pas assez à ses habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une partie significative des activités concernent la haute technologie, alors que la population locale est majoritairement pas ou peu qualifiée ; - moins de 36% des actifs travaillent sur la commune ; - le nombre d'actifs de la commune est nettement inférieur au nombre d'emplois (144 emplois pour 100 actifs). 	
<i>Description de l'action</i>	
<p>1. Soutenir les porteurs de projet de création d'entreprise.</p> <p>Rhône Développement Initiative (RDI) a pour objectif principal la promotion des entreprises créant de l'emploi pour les personnes en difficulté. Elle intervient au niveau du montage financier des projets portés par les très petites entreprises (TPE), pour conforter des apports en fonds propres, capital ou comptes courants associés, en vue de lever et pour garantir un prêt bancaire.</p> <p>L'appui du PLR permettra à RDI de mettre en œuvre sur le bassin de Saint-Priest une action spécifique permettant de soutenir la création de 30 projets. Elle consistera en un prêt d'honneur à taux 0, sans garantie et d'une durée maximale de 5 ans, et un soutien financier pour l'investissement matériel et pour la constitution de stocks.</p> <p>Les bénéficiaires seront sélectionnés dans les conditions définies par le secrétaire général adjoint de la préfecture.</p> <p>2. Consolider le développement de l'association d'insertion ESTIME.</p> <p>L'association intermédiaire ESTIME œuvrant sur St-Fons, St-Priest, Vénissieux, Mions, St-Symphorien d'Ozon. intervient au profit des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle a engagé un projet de développement vers de nouveaux secteurs d'activité : les soins hospitaliers, l'entretien et la manutention. L'objectif est d'atteindre fin 2012 plus de 20 000 heures de mission et plus de 8 000 heures de travail temporaire, soit une évolution du nombre d'encadrants de + 2 CDI et du nombre d'employés en insertion de + 18 salariés. Ce développement sera associé à la mise en œuvre de formations professionnalisantes et certifiantes notamment avec les branches professionnelles.</p> <p>Ce projet de développement sera favorisé par l'appui au recrutement d'un directeur commercial, puis, en fonction des résultats, d'un poste de chargé de développement.</p> <p>3. Consolider le développement du projet @deux pas des champs porté par l'association Insertion et Terroirs.</p> <p>L'association Insertion et Terroirs est née en 2008 du croisement de projets portés par le collectif de paysans des Monts du Lyonnais et par l'association Estime, avec comme objectifs de fournir une alimentation de qualité à tous, notamment les plus démunis, de soutenir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, de créer ou maintenir des emplois paysans et de créer des emplois d'insertion dans l'association. A terme, il est prévu que cette</p>	

association soit transformée en entreprise d'insertion.

Pour assurer sa viabilité économique, cette structure a décidé de développer une offre de commande de produits (paniers de fruits et de légumes, fromages, œufs, jus...) par Internet sans abonnement et par des lieux de distribution diversifiés pour toucher tous types de population. Ce projet de développement sera analysé et confirmé par suite d'un diagnostic local d'accompagnement (DLA) qui a été engagé. Il permettra notamment d'identifier les leviers commerciaux et de développement permettant de viabiliser le modèle économique, tout en gardant les valeurs du projet associatif.

Si l'intérêt du projet est confirmé, une aide pourra être apportée après validation par le comité de site pour le financement :

- des investissements matériels et immatériels nécessaires au projet ;
- du recrutement d'emplois pérennes, les personnels étant en contrat aidé type CAE actuellement.

4. Accompagner les actions favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi.

La détention du permis de conduire constitue bien souvent un permis de travailler. Toutefois, pour le public en situation de précarité sociale, le passage de ce permis de conduire est rendu difficile, voire impossible, pour des raisons financières et parfois culturelles.

Sur le territoire, la mission locale a pu développer depuis 3 ans une action permis de conduire en lien avec l'auto école sociale de St-Fons dans le cadre des programmes Hirsch 1, puis Hirsch 2. Ce dernier programme a pris fin en juillet 2011. Dès lors, pour maintenir cette aide, une action d'accompagnement sera mise en place dans le cadre du PLR sur une durée de 3 ans et ciblée au profit de 30 jeunes de 18 à 25 ans (60 % de jeunes filles) de la commune de Saint-Priest engagés dans un processus actif de recherche d'emploi vers les métiers de l'hôtellerie/restauration, de l'aide à domicile, du magasinage et de la logistique.

L'aide qui sera apportée, soutenue par le présent contrat, sera conditionnée et accompagnée par la mise en place d'un contrat individuel d'engagement, des ateliers hebdomadaires de découverte des métiers, des visites d'entreprises, des ateliers de technique de recherche d'emploi et des stages d'immersion en entreprise.

Objectifs – résultats attendus

- Encourager, faciliter la création de nouvelles activités, génératrices d'emplois ou favorisant le maintien de l'emploi.
- Favoriser le développement et la pérennisation des associations d'insertion par l'activité économique.
- Favoriser l'accession ou le retour à l'emploi des publics fragilisés.

Maîtres d'ouvrage

1. RDI.
2. Association ESTIME.
3. Association INSERTION et TERROIRS.
4. L'Auto Ecole Sociale de St-Fons (Innovation et Développement) en lien avec Mission Locale Rhône Sud Est

Partenaires

1. Etat, Région, ASPIE.
2. Etat, conseil général, Grand Lyon, ville de Saint-Priest, CCI, CMA, les partenaires insertion, UNI-EST....
3. Etat, conseil général, Grand Lyon, ville de Saint-Priest, chambre d'agriculture, fédération paysanne, UNI-EST, groupe ESTIME, privés (agriculteurs, négociants...).
4. Etat, conseil général, Grand Lyon, ville de Saint-Priest, ville de Saint-Fons.

Début de l'opération

- 1, 2 et 4 : 2012.
3 : mise en place du DLA en juillet 2011 ; recrutements en 2012.

Délais de réalisation

- 1 : 3 ans à partir de 2012.
2 : Recrutement : 2012.
3 et 4 : Année 2012 et 2013

Coût de l'action

<i>Principaux postes de dépenses</i>	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
<i>I. Soutenir les porteurs de projet de création d'entreprises.</i>				
Aide à l'investissement matériel et immatériel. Base : 30 X 5000 €.	150 000 €	Enveloppe revitalisation	150 000 €	14,3 %
		Prêt bancaire : effet levier X 6 (moyenne) sur la somme investie.	900 000 €	85,7 %
Investissements dans les 30 projets	900 000 €			
<i>Total I</i>	<i>1 050 000 €</i>	<i>Total I</i>	<i>1 050 000 €</i>	

2. Consolider le développement de l'activité d'ESTIME				
Aide à l'emploi pour le recrutement de 2 salariés : <i>Dépense : 46 949 € et 30 043€</i>	76 992€	Etat –PLR (FRED emploi)	10 000 €	12,9 %
		Enveloppe revitalisation	10 000 €	12,9 %
		Etat – crédits sectoriels : IAE	25 000 €	32,4 %
		Conseil général (politique ville)	10 000 €	12,9 %
		Autofinancement (ESTIME)	21 992 €	28,5 %
Total 2	76 992 €	Total 2	76 992 €	
3. Consolider le développement de l'association Insertion et Terroirs				
Diagnostic local d'engagement DLA (RDI)	7 176 €	Etat - DIRECCTE	7 176 €	100,0 %
<i>Sous-total</i>	<i>7 176</i>	<i>Sous-total</i>	<i>7 176 €</i>	
Aide à l'investissement (projet Internet) : acquisition matériel informatique	5000 €	Etat – PLR (FRED)	2 500 €	50,0 %
		Autofinancement (Insertion et Terroirs)	2 500 €	50,0 %
<i>Sous-total</i>	<i>5 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>5 000 €</i>	
Aide au poste (CDI) : - création poste de direction (poste en CAE actuellement) -création poste de logistique (poste en CAE actuellement)	50 000€	Etat –PLR (FRED emploi)	10 000€	12,2 %
		Enveloppe revitalisation	10 000 €	12,2 %
	31 920 €	Chambre agric. et /ou région	5 520 €	6,7 %
		Autofinancement (Insertion et Terroirs) : Vente de paniers.	56 400 €	68,8 %
<i>Sous-total</i>	<i>81 920€</i>	<i>Sous-total</i>	<i>81 920€</i>	
Total 3	94 096 €	Total 3	94 096 €	
4. Accompagner les actions favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi.				
Aide individuelle au permis : Base = 2300 € par permis x 30.	69 000€	Etat – CUCS	10 750€	15,5 %
		CTEF (Région)	10 750 €	5,7 %
		Ville St-Priest (politique ville)	4 000 €	50,0 %
		Enveloppe revitalisation	34 500 €	15,5 %
		Autofinancement (jeunes)	9 000 €	13,0 %
<i>Sous-total</i>	<i>69000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>69000 €</i>	
Aide à l'investissement : achat ou location d'un véhicule sur 3 ans	18 000 €	Etat- PLR (FRED)	3 600€	20,0 %
		Autofinancement (Auto-école/Fondation)	14 400€	80,0 %
<i>Sous-total</i>	<i>18000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>18000 €</i>	
Total 4	87 000 €	Total 4	87 000 €	
TOTAL	1 308 088 €	TOTAL	1 308 088 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<p>1. <u>Soutien aux porteurs de projet de création d'entreprise</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre minimum d'entreprises créées : 30. - Nombre minimum d'emplois créés : 30 chefs d'entreprises. <p>2. <u>Développement de l'association Estime</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement au sein de l'association : 2 salariés CDI. - Nombre minimal d'heures pour l'AI : + 20 000 h. - Nombre minimal d'heures pour l'ETI : + 8 000 h. <p>3. <u>Développement de l'association Insertion et Terroirs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du nombre de salariés de l'association : création de 2 emplois pérennes de droit commun. - Mise en place du site Internet de vente de produits : 2012. - Développement de l'offre de vente : + 20 % du CA en 3 ans. <p>4. <u>Aide au permis</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre minimum de jeunes aidés : 30 dont 15 filles. - Obtention d'un emploi après obtention du permis : 15 personnes auront connu une situation de travail ou formation qualifiante dont 2 en CDI. 				

AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2.5	<p align="center">Commune de Saint-Priest : Valoriser les actions portées par les associations et autres acteurs.</p>
Diagnostic - constat	
<p>Précarité d'une grande partie de la population de Saint-Priest.</p> <p>Le parc de logement social de Saint-Priest est très important : 32% des San-Priots résident en HLM alors que ce taux n'est que de 20% pour agglomération de Lyon. De plus, les parcours résidentiels sont limités en raison d'un parc locatif privé insuffisant.</p> <p>Une part importante des familles connaît une précarité, notamment les familles de 3 enfants et +, les familles monoparentales et les adultes isolés demandeurs d'emploi.</p> <p>Les allocataires de minimas sociaux (AAH ↗ , RMI-API ↘) et vivant sous le seuil de bas revenus sont de plus en plus nombreux, et les revenus sont globalement inférieurs à ceux de l'agglomération avec des inégalités prononcées : la médiane des revenus par unité de consommation est inférieure de 18% à celle de l'agglomération. Le rapport entre les 10% des revenus les plus bas et les 10% des revenus les plus élevés varie de 1 à 4,8 (alors qu'il n'est que de 4,3 dans la Région Rhône Alpes).</p> <p>Ce contexte et ces situations socio-économiques difficiles pèsent sur la santé de certains San-Priots, notamment au niveau de leur équilibre alimentaire, de leur santé mentale (mal-être lié à la précarité et à l'isolement social, souffrance psychique et pathologies mentales avérées) et de leurs accès aux soins.</p> <p>Offre de service pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>En 2011, l'ADAPEI du Rhône accueille environ 2 600 personnes handicapées souffrant d'une déficience intellectuelle ou mentale, au sein de son réseau de 48 établissements ou services spécialisés, et fait intervenir environ 1 650 professionnels pour offrir un service adapté aux personnes handicapées mentales, aider et soutenir les parents et familles, promouvoir et animer les structures d'accompagnement et d'accueil.</p> <p>Les besoins en matière d'accueil de personnes handicapées mentales et d'accompagnement des familles concernées, recensés sur l'Est de l'agglomération lyonnaise entre Saint-Priest et Saint-Symphorien d'Ozon, ont amené l'ADAPEI du Rhône à rechercher un site d'accueil d'une surface de 6.000 m² environ, permettant de développer une construction de 3.000 m², bien desservi par les voies de communications routières pour faciliter les liaisons avec les hôpitaux, mais également permettre un accès rapide aux professionnels de soins.</p> <p>L'ADAPEI du Rhône a obtenu un agrément de l'agence régionale de santé pour ouvrir un institut médical éducatif (IME). Les investigations de terrain ont amené l'ADAPEI du Rhône à retenir la commune de Saint-Priest pour créer ce nouvel établissement et développer les services appropriés.</p>	
Description de l'action	
<p>1/ Créer et mettre en place une épicerie coopérative et solidaire sur le territoire de St-Priest.</p> <p>Ce projet permettra la vente de produits alimentaires et d'hygiène, de légumes à un public très large, avec accès gradué en fonction des ressources. Il constituera un lieu d'information, avec espace de rencontre, café social et des informations autour de thèmes liés à l'accès aux droits et à la vie sociale. Son activité sera optimisée par un rapprochement avec le potager mi-plaine (circuit court), animé par un atelier chantier d'insertion.</p> <p>La réalisation de ce projet nécessitera la mise en œuvre et le financement des opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'engagement d'une étude pour définir les conditions de sa réalisation et de sa gestion ; - les travaux d'aménagement qui sera mis à disposition par la ville de Saint-Priest ; - le recrutement d'un permanent (Conseillère en économie sociale et familiale). <p>2/ Créer un institut médical éducatif (IME).</p> <p>Ce projet prévoit de développer 30 places d'internat plus 6 places d'externat et 2 places d'accueil de dépannage d'internat, destiné à des enfants de 8 à 20 ans déficients intellectuels avec retard mental modéré à profond, souffrant de forts troubles de la personnalité associés ou non à des troubles de comportement. Sur le même site, l'ADAPEI aménagera également des locaux d'un établissement proposant un accompagnement expérimental d'accueil de jour pour des enfants et des adolescents porteurs de handicap mental moyen et profond, dits « sans solution ».</p> <p>La parcelle de terrain, propriété de la Ville de Saint-Priest, devant accueillir le projet est d'une superficie de 1,1ha et la SHON estimée développée sera d'environ 2 300 m².</p> <p>Compte-tenu du public accueilli, la construction sera faite en rez-de-chaussée et comportera entre 4 et 6 unités de vie regroupant chacune les lieux d'hébergement des enfants, plus des parties collectives réservées aux espaces d'activités.</p>	

Objectifs – résultats attendus				
Pour l'épicerie coopérative et solidaire :				
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux publics les plus en précarité l'accès à une alimentation de qualité. - Favoriser la mixité des publics avec une dimension moyenne. - Développer l'accès aux producteurs locaux. - Créer un lieu de distribution de denrée alimentaire. - Développer un espace d'échange favorisant le lien social. 				
Pour le projet porté par l'ADAPEI :				
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre de service pour les personnes en situation de handicap. - Augmenter les capacités d'accueil sur l'Est Lyonnais en matière d'hébergement de personnes en situation de handicap du fait d'une déficience intellectuelle ou mentale. - Accompagner les familles de personnes en situation de handicap. 				
Maîtres d'ouvrage				
<ul style="list-style-type: none"> - Epicerie coopérative et solidaire : CCAS de St-Priest - IME : ADAPEI du Rhône. 				
Partenaires				
<ul style="list-style-type: none"> - Epicerie : Etat, conseil général, Ville de St-Priest, UNI-EST, partenaires associatifs, ASV. - IME : Etat (dont ARS), conseil général, Ville de Saint-Priest. 				
Début de l'opération				
<ul style="list-style-type: none"> - Epicerie : Janvier 2012. - IME : Démarrage de la construction : 2013. 				
Délais de réalisation				
<ul style="list-style-type: none"> - Epicerie : fin début 2012. - IME : Ouverture de l'établissement : fin 2014. 				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Epicerie sociale et solidaire				
Accompagnement à la mise en place de l'épicerie (étude)	9 000 €	Etat PLR (FNADT)	4 200 €	46,7 %
		Grand Lyon - CRESS	3 000 €	33,3 %
		Autofinancement : CCAS ³	1 800 €	20,0 %
<i>Sous-total</i>	9 000 €	<i>Sous-total</i>	9 000 €	
Investissement pour aménagement du local	35 000 €	Etat PLR (FNADT)	17 000 €	48,6 %
		Conseil général	11 000 €	31,5 %
		Fondation de France	7 000 €	20,0 %
<i>Sous-total</i>	35 000 €	<i>Sous-total</i>	35 000 €	
Aide au poste (conseillère en économie sociale et familiale) : création d'un poste en CDI.	34 000 €	Etat –PLR (FRED emploi)	5 000 €	14,7 %
		Enveloppe revitalisation	5 000 €	14,7 %
		CAF	24 000 €	70,5 %
<i>Sous-total</i>	34 000 €	<i>Sous-total</i>	34 000 €	
TOTAL	78 000 €	TOTAL	78 000 €	
IME porté par l'ADAPEI du Rhône				
Appui sous réserve de disponibilité dégagée en cours d'exécution du PLR et de validation par le comité de site.				
Total (pour mémoire)	1 600 000 €	Total (pour mémoire)	1 600 000 €	100%

³ Sous réserve vote budget.

Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs

Pour l'épicerie coopérative et solidaire :

- Création de l'épicerie.
- Recrutement d'un(e) CESF (CDI).
- Fréquentation : démarrage à 60 familles au maximum
- Nombre de personnes entrant en accompagnement social : 25 à 40% des familles fréquentant l'épicerie.
- Nombre de personnes entrant en accompagnement professionnel (orientation vers des dispositifs insertion existants) : 10 à 15 % des publics fréquentant l'épicerie.

Pour l'IME :

- Création de 40 emplois pour le fonctionnement définitif de l'établissement.
- Nombre de places créées : 30 places d'internat plus 6 places d'externat et 2 places d'accueil de dépannage d'internat.
- Nombre de personnes en situation de handicap pris en charge par la nouvelle structure : Taux de remplissage de la structure à N+1, N+2, N+3 : 38 places occupées à terme.

AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2.6	Commune de Saint-Priest : Dynamiser les actions conduites en matière d'insertion par l'activité économique.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>De 2004 à 2009, le nombre de demandeurs d'emploi (cat A, B, C) sur la commune de Saint-Priest a augmenté de plus de plus de 6% (+ 3 000). Ce constat touche principalement le public féminin (+ 6%) et les plus de 50 ans (+ 16%). En fin d'année 2009, la situation s'est aggravée par rapport à fin 2008 : + 42 % des inscrits depuis + de 1 an au Pôle Emploi, + 52 % des âgés de 50 ans et plus, + 43% de catégorie ouvrière manœuvre, + 32% des ouvriers qualifiés. L'emploi féminin se caractérise par un temps partiel conséquent : 26,7% contre 5,1% pour les hommes. En 2010, 2686 personnes sont couvertes par le Revenu de Solidarité Active, ce qui représente 6,56% de la population. La Mission Locale de Saint-Priest spécialisée dans l'accompagnement des jeunes 16-25 ans compte à cette date 1248 inscrits dont 41% habitent les quartiers prioritaires. Saint-Priest enregistre une sur représentation des personnes peu ou pas diplômées (43,5% au niveau < BEPC et 27% sans diplôme), et une sur représentation de la population ouvrière : 31%.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>1. Créer un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) Bâtiment et Espaces verts.</p> <p>Le projet consiste en la mise en place d'un ACI permettant la création de 10 à 15 postes en insertion dans le secteur du bâtiment second œuvre et des espaces verts. Les supports d'activité de l'ACI seront la réhabilitation de logements vacants et halls d'immeuble, l'entretien d'espaces extérieurs et sur-entretien, le ramassage des encombrants et entretien des sols des parties communes. L'ACI permettra également de contribuer au développement économique des secteurs d'activité bâtiment et espaces verts en vendant des prestations à l'office public PAH et à l'utilité sociale en améliorant le cadre de vie des habitants. Ce projet sera soutenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le fonctionnement de la structure l'année de démarrage de l'activité ; - pour le recrutement des postes de permanents ; - sur de l'investissement pour l'achat d'un véhicule et de matériel. <p>2. Conforter l'offre d'insertion du potager Mi-Plaine.</p> <p>Le Potager Mi-Plaine est un ACI agréé par l'Etat et conventionné pour 20 postes de travail (Contrats aidés). En moyenne 40 personnes bénéficient de cette action par an. Faute de pouvoir agrandir sa surface d'exploitation, le potager est amené à faire évoluer ses pratiques en s'appuyant sur des équipements et matériels plus performants. Le projet consiste à réaliser des investissements de croissance pour moderniser l'outil de production et de travail du potager Mi-Plaine afin d'assurer le développement de son exploitation, et donc de conforter son activité au service de l'emploi des personnes en difficultés. Ce projet sera soutenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le recrutement d'un personnel d'encadrement qualifié ; - sur de l'investissement pour l'achat de matériels techniques. 	
<i>Objectifs – résultats attendus</i>	
<p><u>ACI Bâtiment et Espaces verts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une préparation à la sortie de l'ACI. - Mettre en œuvre la formation des salariés en insertion pour améliorer l'employabilité des salariés. <p><u>ACI Potager Mi-Plaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure productivité et de meilleurs rendements. - Mettre en œuvre des activités payantes d'éducation à l'environnement en direction des écoles, des centres aérés, d'autres associations et des familles adhérentes. - Permettre, grâce à un matériel agricole approprié, une amélioration du processus d'insertion socioprofessionnelle et de meilleurs résultats pour les personnes bénéficiaires de l'action du potager. - Parfaire l'organisation d'une production de plus en plus proche d'une entreprise classique et contribuer à une qualification progressive de gestes et de techniques permettant une intégration optimale des salariés en insertion. 	
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. AIJE (entreprise d'insertion). 2. IDEO (Initiative pour le Développement d'Emploi et d'Orientation). 	

Partenaires				
1. Etat, Région, Département, Ville de St-Priest, UNI-EST, Porte des Alpes Habitat (bailleur) structures d'insertion du territoire, fondations.				
2. Etat, Région, Département, Ville, UNI-EST, fondations.				
Début de l'opération				
Signature du PLR.				
Délais de réalisation				
2012.				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
1. Créer un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) Bâtiment et Espaces verts				
Fonctionnement de l'ACI : -recrutement de 2,5 ETP en CDI -Achat matières premières, fourniture, location, entretien et réparation, assurances, frais postaux, impôts et taxes	70 768 €	Etat – PLR (FRED emploi)	10 000 €	5,1 %
		Enveloppe revitalisation	10 000 €	5,1 %
	123 650 €	Etat - CUCS	20 000 €	10,0 %
		Etat – ASP	90 302 €	46,4 %
		Directe aide au démarrage	20 000 €	10,0 %
		Région (CTEF)	15 000 €	7,7 %
		Département (politique ville)	6 400 €	3,2 %
		Saint-Priest (politique ville)	2 986 €	1,5 %
Autofinancement :	19 730 €	10,1 %		
<i>Sous-total</i>	<i>194 418 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>194 418 €</i>	
Investissement : - matériel : 20 000 € - véhicule : 30 000 €	50 000 €	Etat- PLR (FRED)	10 000€	20,0 %
		Autofinancement/fondations	40 000€	80,0 %
<i>Sous-total</i>	<i>50 000 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>50 000 €</i>	
Total 1	244 418 €	Total 1	244 418 €	
2. Conforter l'offre d'insertion du potager mi-plaine.				
Investissement en matériel : - Matériel technique : - Chambres froides - Installation, travaux	84 000 €	Etat – PLR (FRED)	22 000€	20,0 %
		Autofinancement /fondation	88 000€	80,0 %
	13 000 €			
Total 2	110 000 €	Total 2	110 000 €	
TOTAL	354 418 €	TOTAL	354 418 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
ACI Bâtiment et Espaces verts :				
- Création de 8 postes en insertion soit 16 personnes par an sur 3 ans, soit 48 personnes.				
- Création de postes permanents en CDI : 1 encadrant technique, ½ poste de secrétariat, ¾ postes de conseiller d'insertion professionnelle.				
ACI Potager Mi-Plaine :				
- Création de 1 poste permanent en CDI : 1 animateur.				
- Consolidation de 20 postes en insertion soit 40 personnes par an.				

AXE 3	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 3.1	Aménager sur le site d'Ostérode un site dédié à l'accueil d'une cuisine centrale destinée à la restauration collective de la ville de Lyon.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>La ville de Lyon produit actuellement la totalité des repas pour sa restauration scolaire (21000 repas /jour soit 84 000 repas/semaine) au sein d'une cuisine centrale située quai Perrache à Lyon. Toutefois, ce site doit être transformé dans le cadre de l'opération d'urbanisme Lyon Confluence à l'horizon 2014 et s'avère en limite de capacité de production. Dès lors, la ville a souhaité construire une nouvelle cuisine centrale.</p> <p>Ayant eu connaissance du projet de cession de la cuisine collective dépendant du quartier militaire Osterode à Rillieux la Pape, la ville a manifesté son intérêt pour ce site et a réalisé une étude d'opportunité d'acquisition, permettant de vérifier la capacité de cet établissement à répondre à ses besoins à court et moyen termes. Ses conclusions étant favorables, moyennant une reconfiguration des lieux et l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à l'exploitation optimisée de l'équipement, la ville a décidé d'acquérir ce bien et d'y transférer sa cuisine centrale.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Etude.</p> <p>En complément de l'étude d'opportunité initiale, la ville a lancé une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage / programmiste destinée à affiner et détailler l'opération projetée.</p> <p>Définition des besoins.</p> <p>Une fois le programme définitif adopté, seront lancées les consultations de maîtrise d'œuvre suivies de celles des entreprises chargées des travaux et des équipements.</p> <p>La cuisine centrale doit être conçue pour produire 175 000 repas par semaine, soit 35 000 repas par jour produits sur 5 jours. Elle devra être opérationnelle en juillet 2014 pour une marche « à blanc » avant une mise en service dès le 1^{er} septembre 2014.</p> <p>L'ensemble des travaux, reconfigurations et extensions nécessaires des locaux devront être effectués pour garantir cette capacité de production à cette échéance.</p> <p>La montée en puissance se fera progressivement en fonction de l'évolution du nombre de rationnaires, par le biais d'une augmentation du volume d'heures travaillées.</p> <p>Travaux d'aménagement.</p> <p>Ils consistent essentiellement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réaménagement du bâtiment : extension des quais approvisionnement et départ, extension du garage à véhicules et des voiries extérieures, reconfiguration des locaux internes (production notamment), extension du bâtiment (production et conditionnement), programme global de performance environnementale ; - l'acquisition des matériels et équipements : premier équipement de base, équipements complémentaires en fonction de l'évolution du nombre de rationnaires. 	
<i>Objectifs - résultats attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Doter la ville de Lyon d'un équipement de production de repas performant à tous égards, destiné à satisfaire l'ensemble de ses besoins en matière de restauration collective à court et moyen termes. - Fournir au prestataire privé en charge de son exploitation, un équipement moderne, évolutif et optimisé, permettant d'augmenter le niveau de qualité des repas, de maîtriser significativement les coûts de production et de mettre en œuvre toutes les exigences applicables en termes de développement durable et de performance énergétique. - Maintenir et créer des emplois (dont certains au titre d'un volet insertion à destination de publics prioritaires) à travers une activité économique pérenne sur un site de requalification d'emprise militaire en voie de reconversion. 	
<i>Maître d'ouvrage</i>	
Ville de Lyon	
<i>Partenaires</i>	
Etat, Grand Lyon, ville de Rillieux-la-Pape.	
<i>Début de l'opération</i>	
Juillet 2011	

Délais de réalisation				
2011 / 2012	: procédure d'acquisition et lancement des études			
2012	: passation des contrats de maîtrise d'œuvre et connexes et désignation des entreprises chargées des travaux et équipements			
2013/2014	: réalisation des travaux pour une livraison en juillet 2014 et mise en service opérationnelle pour la rentrée scolaire 2014.			
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Etude	20 000 €	Autofinancement	20 000 €	100 %
Total 1	20 000 €	Total 1	20 000 €	
Travaux	2 950 000 €	Etat – PLR (FRED)	150 000 €	2,6 %
Equipements nouveaux	3 400 000 €	Etat : Valorisation cession gracieuse du matériel du CPA	96 430 €	
Equipements du CPA cédés par la défense VRD	96 430 €			
Frais maîtrise d'œuvre et connexes	900 000 €	Autofinancement	9 231 500 €	97,4 %
Acquisition de l'immobilier (pour mémoire)	2 131 500 €			
Total 2	9 477 930 €	Total 2	9 477 930 €	
TOTAL	9 497 930 €	TOTAL	9 497 930 €	
Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs				
<p>Nombre d'emplois créés sur le site à l'issue de la mise en œuvre opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous 3 ans : 75 dont 50 transférés et 25 emplois nouveaux (10 environ dès 2014, plus 15 les deux années suivantes) ; - Sous 7 ans : 120. <p><i>Il convient de préciser qu'il s'agira des salariés de l'exploitant privé qui sera choisi par la ville de Lyon à l'issue d'une procédure de marché public. Le nombre d'emplois dépendra donc essentiellement du mode de fonctionnement et de l'organisation de cet exploitant, dans lesquels la ville de Lyon ne saurait pouvoir s'immiscer, sauf à se garantir du respect des dispositions du cahier des charges d'exploitation.</i></p> <p><i>Il ne sera donc pas opposable à la ville de Lyon pour non respect de ses engagements. A ce titre, la ville de Lyon n'est en aucune façon titulaire d'une obligation de résultat.</i></p>				

AXE 3	INTITULE DU PROJET
FICHE ACTION N° 3.2	Appuyer la sauvegarde, la redynamisation et la consolidation du commerce de centre ville de Rillieux-la-Pape.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Le contexte pour les commerces de proximité de Rillieux-la-Pape est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pôle commercial du Rond Point Charles de Gaulle, fort de plus de 9000 m², se développe au détriment des petits commerces ; - Les services des pôles Village et Verchère se sont développés au détriment des commerces ; - L'appareil commercial de proximité est vieillissant ; - L'offre qui se maintient, est peu diversifiée, et donc s'appauvrit ; - Les commerçants ont une très faible capacité d'investissement individuel et collectif ; - L'appareil commercial de proximité est éclaté en 8 pôles ; - Les projets de restructuration du Grand Projet de Ville (GPV) s'avèrent être une opportunité de consolidation du commerce de centre ville ; - Les acteurs sont impliqués et concernés, mais la fédération des commerçants est de création récente. <p>Suite à ce diagnostic, la Ville de Rillieux-la-Pape s'est engagée pleinement dans un processus de redynamisation et de sauvegarde du commerce, en synergie avec les outils territoriaux tels que le PLU, le SCOT, le SDUC, la ZFU, le droit de préemption des baux commerciaux et le FISAC.</p> <p>Les dispositifs ZFU et FISAC toucheront localement à leur fin dans les années à venir.</p> <p>Il convient néanmoins de maintenir cette dynamique et de pérenniser l'effet des actions menées jusqu'à présent.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Continuer le processus de redynamisation du commerce rilliard par l'animation des actions répondant à nos enjeux territoriaux en matière de commerce.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le projet de développement commercial aux projets de restructuration urbaine par l'accompagnement des commerçants concernés durant les opérations (information, concertation, conseil, etc.). - Maintenir l'offre des pôles de proximité, la renforcer, la rendre visible et unitaire par des actions de communication et d'animations de pôles commerciaux. - Moderniser et dynamiser les pôles de proximité par des actions d'accompagnement des commerçants dans leurs investissements individuels. - Encourager la diversité et la complémentarité de l'offre commerciale par le suivi régulier de la demande, des implantations et par la recherche proactive des enseignes de qualité. - Créer une synergie entre les commerces sédentaires et non sédentaires par des actions de communication collectives. 	
<i>Objectifs – résultats attendus</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le nombre des commerces de proximité. - Diversifier et embellir l'offre commerciale. - Optimiser la visibilité commerciale de pôles de proximité. - Augmenter le nombre d'implantations commerciales, voire d'enseignes nationales. - Augmenter le chiffre d'affaires des commerçants. - Créer des emplois directs et indirects. 	
<i>Maître d'ouvrage</i>	
Ville de Rillieux-la-Pape.	
<i>Partenaires</i>	
Etat, Fédération des commerçants, CCI, CMA.	
<i>Début de l'opération</i>	
Début 2012.	
<i>Délais de réalisation</i>	
3 ans, jusqu'au fin 2014.	

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Animation et mise en œuvre des actions répondant à nos enjeux territoriaux en matière de commerce	126 000 €	Etat – PLR (FRED)	25 200 €	20,0 %
		Etat - FISAC	37 800 €	30,0 %
		Autofinancement	63 000 €	50,0 %
TOTAL	126 000 €	TOTAL	126 000 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de satisfaction chalandes afin d'évaluer la visibilité des petits commerces. - Enquêtes commerçants afin d'évaluer l'augmentation du chiffre d'affaires et l'augmentation du nombre d'emplois créés. - Statistiques de fréquentation (commerçants et clients) sur les actions mises en œuvre (animations, Site Internet, etc). - Statistiques sur le nombre des commerçants accompagnés dans les investissements individuels. - Statistiques sur le nombre d'adhérents aux associations des commerçants. 				

AXE 3	INTITULE DU PROJET
ACTION N° 3.3	Appuyer la sauvegarde, la redynamisation et la consolidation du commerce de centre ville de Saint-Priest.
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>Le pôle commercial de la Porte des Alpes s'est développé au détriment du commerce de centre ville où l'on trouve une offre peu diversifiée avec quasiment pas de commerces d'équipement à la personne, d'équipement de la maison, de commerces de loisirs type librairie, etc.</p> <p>Le commerce de centre ville est aujourd'hui caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un éclatement sur trois petits pôles (Village, Salengro et Ottina) avec quelques commerces de bouche et surtout des commerces de services ; - un appareil commercial de proximité vieillissant ; - une capacité d'investissement individuel et collectif de la part des commerçants trop faible avec un retour sur investissement très long au regard de la valeur moyenne très faible du panier du consommateur ; - une opportunité pour développer de nouvelles cellules commerciales avec l'arrivée en centre ville de 700 nouveaux logements dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU), et plusieurs centaines d'autres hors opérations ORU ; - des acteurs locaux impliqués dans le cadre d'une dynamique partenariale réelle ; - une association de commerçants qui renaît. <p>Suite à ce diagnostic, la Ville de Saint-Priest s'est engagée dans une démarche de gestion unifiée de son centre ville avec la création de l'association ESPRIT CENTRE VILLE pour redynamiser et sauvegarder le commerce, en synergie avec les partenaires locaux (CCI, CMA notamment), et les outils territoriaux tels que le PLU, le SCOT, le SDUC, le droit de préemption des baux commerciaux, le FISAC et un linéaire commercial.</p> <p>ESPRIT CENTRE VILLE qui constitue la clef de voûte du dispositif, cessera son activité fin décembre 2011. Toutefois, la Ville de Saint-Priest a la volonté de poursuivre d'initier une nouvelle démarche avec la création d'une nouvelle structure.</p>	
<i>Description de l'action</i>	
<p>Créer une nouvelle structure d'animation commerciale partenariale de type Office de Commerce, avec un périmètre d'intervention élargi au-delà du centre ville à l'ensemble de la commune.</p> <p>Il s'agit de continuer le processus de redynamisation du commerce San-Priest par l'animation des actions suivantes répondant aux enjeux territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer le projet de développement commercial aux projets de restructuration urbaine par l'accompagnement des commerçants concernés durant les opérations (information, concertation, conseil, etc.) ; - maintenir l'offre des pôles de proximité, la renforcer, la rendre visible et unitaire par des actions de communication et d'animations de pôles commerciaux ; - moderniser et dynamiser les pôles de proximité par des actions d'accompagnement des commerçants dans leurs investissements individuels ; - encourager la diversité et la complémentarité de l'offre commerciale par le suivi régulier de la demande, des implantations et par la recherche proactive des enseignes de qualité ; - créer une synergie entre les commerces sédentaires et non sédentaires par des actions de communication collectives. <p>Cette animation sera réalisée par deux personnes ressources représentant 1,5 ETP.</p> <p>Un plan d'actions sur 5 ans sera construit avec tous les partenaires publics et privés impliqués dans la démarche.</p>	

Objectifs – résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le nombre des commerces de proximité. - Diversifier et embellir l'offre commerciale. - Permettre la visibilité commerciale de pôles de proximité. - Augmenter le nombre d'implantations commerciales, voire d'enseignes nationales. - Augmenter le chiffre d'affaires des commerçants. - Créer de l'emploi durable. - Contribuer au bien vivre de la population de centre ville et accroître l'image et l'attractivité de la commune. - Contribuer au développement durable en limitant les déplacements. 				
Maître d'ouvrage				
Ville de Saint-Priest				
Partenaires				
Etat, association des commerçants, CCI, CMA, entreprises commerciales.				
Début de l'opération				
Signature du PLR.				
Délais de réalisation				
3 ans				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Animation : 1,5 ETP sur trois ans <i>Base : salaire chargé de 40 K€/an/ETP.</i>	180 000 €	Etat – PLR (FRED)	15 530 €	8,6 %
		Etat – FISAC	30 000 €	16,7 %
		Autofinancement (Saint-Priest)	134 470 €	74,7 %
Total 1	180 000 €	Total 1	180 000 €	
Investissement immatériel : <i>Guide du commerce, campagnes d'animation commerciale, actions de communication, soutien aux investissements individuels, développement de services à la population, ...</i>	120 000 €	Etat – PLR (FRED)	30 000 €	25,0 %
		Etat – FISAC	18 000 €	15,0 %
		Partenaires privés	24 000 €	20,0 %
		Autofinancement (Saint-Priest)	48 000 €	40,0 %
Total 2	120 000 €	Total 2	120 000 €	
TOTAL	300 000 €	TOTAL	300 000 €	
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de satisfaction des chalands. - Evolution de l'équipement commercial. - Statistiques de fréquentation (commerçants et clients) sur les actions mises en œuvre (animation, site Internet, ...). - Nombre des commerçants accompagnés dans les investissements individuels : minimum 15. - Evolution du nombre d'adhérents aux associations des commerçants : + 20 % par rapport à 2010. 				

ANNEXES

